

Conseil municipal

11 Décembre 2018

Procès-verbal

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Agnès THEARD, Daniel TURCK, Jacques FRANQUET, Valérie LABORDE (*Maires-adjoints*), Patrice FORGET, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Anne-Sophie MARADEIX, Georges LEFEBURE, Benoît VIGNES, Laurent BOUMENDIL, Gwenaëlle VELOU, Olivier MOUSTACAS, Olivier GONZALES, Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Frédérique VIAL, Olivier BLANCHARD, Monique FERNEZ (*Conseillers municipaux*).

Absents excusés : Florence NAPOLY (*Maire-adjointe*), Bernadette GRELU, Olivier LEVASSEUR, Carmen OJEDA-COLLET, Laurence SEGUY, Stéphanie LE VOGUER, Marie-Pierre DELAIGUE, Stéphane MICHEL (*conseillers municipaux*).

Procurations :

Mme NAPOLY	à	Mme LABORDE
Mme GRELU	à	M. LEFEBURE
M. LEVASSEUR	à	M. BOUMENDIL
Mme OJEDA-COLLET	à	M. BRILLANT
Mme SEGUY	à	Mme AUGERE
Mme LE VOGUER	à	Mme d'ESTEVE
Mme DELAIGUE	à	M. BLANCHARD

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie MARADEIX (*Conseillère municipale*)

ORDRE DU JOUR

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES.....	4
1. Budget primitif – exercice 2019 budget principal	4
2. Redevance d’assainissement – exercice 2019.....	14
3. Budget primitif – exercice 2019 – budget d’assainissement.....	15
4. Décision modificative n°2 – exercice 2018 budget principal de la ville.....	16
5. Décision modificative n°2 – exercice 2018 budget annexe d’assainissement	18
6. Avance de subventions – exercice 2019 (MJC, CCAS, COS).....	19
7. Tarifs 2019 – cimetière.....	20
8. Tarifs 2019 – photocopies	22
9. Tarifs 2019 – Droits de place – marchés d’approvisionnement.....	22
10. Tarifs 2019 – Tarifs des salles municipales, domaine public ou privé de la commune	23
11. Rétrocession de concessions.....	27
12. Convention cadre de mise à disposition de moyens pour le fonctionnement du G.C.S.M.S. « La Celle-Saint-Cloud - Le Chesnay »	28
13. Avenants de cession du pouvoir adjudicateur pour deux marchés de location de véhicules (activité SSSIAD du GCSMS)	29
14. Agrément pour la cession du bail emphytéotique des logements Mesureur au profit de CDC Habitat au 31 décembre 2018	31
15. Retrait de la ville de La Celle-Saint-Cloud de l’adhésion au syndicat mixte ouvert d’études du Forum Métropolitain du Grand Paris	32
III. VIE SOCIALE ET FAMILLE	34
1. Projet d’initiatives de jeunes.....	34
IV. ANIMATION DE LA VILLE	35
1. Tarifs de location du théâtre et des salons d’exposition.....	35
2. Voyage à Beckum – mandat spécial – remboursements des frais (Carnaval).....	37
V. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE	38
1. Adhésion au service SIPP N’CO.....	38
2. Demande d’aide financière dans le cadre du plan de développement intercommunal de la communauté d’agglomération de Versailles Grand Parc pour financer la construction de la médiathèque	39
3. Demande de subventions auprès du Conseil Régional d’Ile-de-France dans le cadre du dispositif d’aide au développement des équipements sportifs de proximité.....	40
4. Demande de subvention auprès du Conseil départemental des Yvelines pour les équipements sportifs – EPS au collège – rénovation du complexe sportif du COSEC stade Duchesne.....	44
5. Demande de subvention auprès du Conseil Régional d’Ile-de-France, du Conseil départemental des Yvelines et de la Communauté d’agglomération de Versailles Grand Parc pour le programme liaisons douces 2019	45
6. Complément à la délibération n° 2018.05.13 du 20 novembre 2018 (construction du centre de loisirs Morel de Vindé)	47
7. Fixation du tarif annuel pour un emplacement – Hivernage caravanes, camping-cars et bateaux.....	48
8. Rapport d’activité 2017 du SIABS.....	49
9. Rapport d’activité 2017 du SIGEIF.....	50
10. Rapport d’activité 2017 du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye	51
VI. DECISIONS MUNICIPALES ET DECISIONS DES MARCHES PUBLICS	52
VII. INFORMATIONS DIVERSES.....	53
VIII. QUESTIONS DIVERSES	54

Monsieur le Maire

Sylvie, je vais te demander de faire l'appel.

Madame d'ESTEVE

Bonsoir à tous. Monsieur DELAPORTE, présent. Monsieur SOUDRY, présent. Madame d'ESTEVE présente. Madame NAPOLY, pouvoir à Madame LABORDE. Monsieur SCHNELL, présent. Madame AUGERE, présente. Monsieur TEYSSIER, présent. Madame TRINIAC, présente. Monsieur BRILLANT, présent. Madame THEARD, présente. Monsieur TURCK, présent. Monsieur FRANQUET, présent. Madame LABORDE, présente. Madame GRELU, pouvoir à Monsieur LEFEBURE. Monsieur FORGET, présent. Madame DOMINICI. Madame SALSAT, présente. Madame MARADEIX, présente. Monsieur LEFEBURE, présent. Monsieur VIGNES, présent. Monsieur BOUMENDIL, présent. Monsieur LEVASSEUR, pouvoir à Monsieur BOUMENDIL. Madame OJEDA-COLLET, pouvoir à Monsieur BRILLANT. Madame VELOU, présente. Madame SEGUY, pouvoir à Madame AUGERE. Monsieur MOUSTACAS, présent. Monsieur GONZALEZ, présent. Madame LE VOGUER, pouvoir à Madame d'ESTEVE. Monsieur BARATON, présent. Monsieur DASSE, présent. Madame VIAL, présente. Madame DELAIGUE, pouvoir à Monsieur BLANCHARD. Monsieur BLANCHARD, présent. Madame FERNEZ, présente. Monsieur MICHEL, absent.

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**Monsieur le Maire**

Merci Sylvie. Il nous faut un ou une secrétaire de séance, Est-ce qu'il y a un candidat ? Anne-Sophie, merci. Pas d'opposition ?

(Anne-Sophie MARADEIX est élue secrétaire de la séance)

Monsieur le Maire

Nous allons passer aux délibérations de ce conseil municipal. Avant toute chose, je voulais vous informer du décès de Bernard Meiranesio, que certains d'entre vous connaissent bien je pense, et qui a eu à La Celle-Saint-Cloud, et notamment à la MJC, des responsabilités de président qu'il a assurées pendant un grand nombre d'années, en apportant d'ailleurs à la MJC une dynamique et un esprit d'ouverture et de convivialité tout à fait exceptionnels. J'ai eu l'occasion de transmettre en votre nom à tous mes condoléances à sa famille, je voulais porter cette information à votre connaissance. C'est un moment, pour moi également, très émouvant, c'était quelqu'un de très impliqué dans la vie locale, qui avait participé à beaucoup d'activités associatives en particulier, avec toujours une grande simplicité, un grand sens de l'écoute et beaucoup de générosité. Je voulais le dire avec beaucoup d'amitié et de sympathie pour sa famille.

Nous avons sur table un certain nombre de délibérations. Il y a de petites modifications qui sont présentées, notamment sur une délibération qui correspond à des demandes de subventions auprès du Conseil régional d'Île-de-France. C'est un chiffre, on a mis l'année 2018, c'est évidemment l'année 2019 qui est concernée. Et puis le rapport d'activité du SIABS, il y a une petite modification, en tout cas, c'est le texte qui est sous vos yeux qui sera présenté.

Nous n'avons pas de compte rendu de la dernière séance puisqu'elle a eu lieu récemment, le compte rendu in extenso est un gros travail de relecture qui est fait par les services de la ville, un travail très important. Franchement, c'était difficile, dans ce délai d'un peu plus de trois semaines, cela vous sera donc présenté au prochain conseil municipal.

Monsieur BARATON

Monsieur le Maire, d'abord je voudrais vous remercier pour avoir remis nos noms sur le compte rendu synthétique. En revanche, comme il est affiché sur toute la ville, le mettre en A5, même avec une loupe on n'arrive pas à voir ce qui est marqué, c'est donc un peu réducteur.

Monsieur le Maire

Il est en ligne surtout, alors là pas besoin de loupe. Vous savez, aujourd'hui les gens regardent plutôt Internet que les panneaux municipaux.

Monsieur BARATON

Alors dans ce cas-là vous mettez tout en A5 sur les panneaux d'affichage, Monsieur le Maire, ou alors les panneaux d'affichage non plus aucun sens.

Monsieur le Maire

Ecoutez, Monsieur Baraton, on ne va pas y passer la soirée, on va regarder si on peut le mettre sous un format plus important en taille, mais comme on a en général pas mal de délibérations, c'est vrai qu'il faut pouvoir les placer sur le panneau municipal, et je pense que l'on a une surface limite, on ne peut pas mettre n'importe quelle surface sur ces panneaux. En tout cas, merci pour cette remarque.

Nous allons passer tout de suite au sujet majeur de l'ordre du jour, c'est-à-dire le budget de l'exercice 2019.

II. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

1. Budget primitif – exercice 2019 budget principal

Monsieur le Maire

Je vais dire un petit mot rapide d'introduction, et bien entendu Pierre présentera ce budget.

Je ne vais pas redire ce qui a été dit à différentes occasions, notamment au moment des orientations budgétaires. Ce qui a été dit et qui sera redit dans cette séance, c'est que l'année 2019, à l'évidence, va être une année importante en matière de projets ; nous allons avoir une année d'engagement de grands projets tout à fait importants pour la ville. Mais je dirais que l'année 2019 est une année qui s'inscrit également complètement dans le prolongement des années antérieures. Il y a deux points que je voudrais rappeler rapidement, en essayant de faire un petit bilan des budgets réalisés entre 2014 et 2018.

Nous sommes à la fin de la cinquième année de ce mandat. Il y a eu l'année 2014 dont nous avons réalisé une grande partie dans le cadre de ce mandat, 2015, 2016, 2017, 2018. Au total, qu'est-ce que l'on constate ? Et je voudrais vous donner quelques grandes orientations qui montrent bien les lignes de force du contexte municipal, mais aussi de la politique conduite par notre équipe municipale.

D'abord, c'est clair, cela a été dit et redit mais on le constate dans les chiffres, le contexte budgétaire de la commune est particulièrement contraint. En faisant une totalisation, j'en remercie d'ailleurs le service des Finances qui m'a fait ce travail, qui l'avait d'ailleurs fait il y a un certain temps, en totalisant les baisses de dotation entre 2014 et 2018 (je parle de 2018, je ne parlerai pas de 2019, je laisse le budget 2019 qui sera présenté par Pierre tout à l'heure), sur cinq ans nous avons perdu 3 400 000 € en dotation annuelle, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus versés à la ville, il faut

avoir cela à l'esprit. Et si l'on additionne les prélèvements dits horizontaux, ou des prélèvements de péréquation qui ont augmenté au cours de la période, c'est-à-dire ce qui est pris par l'État pour être versé sur d'autres finalités, c'est 1 300 000 € qui nous a été prélevé. C'est-à-dire que le total en matière de ressources c'est 4 700 000 €, pas loin de 5 millions, que nous avons perdus. 4 700 000 €, à comparer à 14 ou 15 millions de ressources fiscales, vous voyez que c'est le tiers de nos ressources fiscales que nous aurons perdues au cours de ce mandat. C'est vous dire l'impact tout de même considérable de la politique budgétaire de l'État sur nos communes, et en particulier sur la commune de La Celle-Saint-Cloud.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, c'est un point très important, 30 % auront été supprimés pour les contribuables qui relèvent de cette mesure en 2018, 30 % en 2019, et le solde à 100 % en 2020. C'est-à-dire que nous allons perdre la totalité, pour ces contribuables, de la taxe d'habitation d'ici la fin de l'année 2020, auquel il faudra très probablement ajouter, pour des raisons de constitutionnalité, les contribuables qui sont encore assujettis à la taxe d'habitation, mais qui, pour des raisons de principe général du droit d'égalité devant l'impôt, pourraient ne plus la payer à partir de 2020. Il y a une réforme constitutionnelle, ou en tout cas une réforme fiscale qui paraît relativement devoir s'imposer. Le problème de la suppression de la taxe d'habitation c'est aussi la suppression du lien entre le contribuable et les collectivités publiques qui, si elle n'est pas remplacée par un autre impôt, et vraisemblablement pas, fera que la plupart des contribuables, à part la taxe foncière (cela n'est valable que pour les propriétaires) n'auront plus de lien avec la collectivité. C'est-à-dire que là où l'arbitrage se faisait entre les demandeurs de services et les contribuables, il n'y aura donc plus ce lien, ce qui fait que nos collectivités dépendront vraisemblablement de dotations de l'État dont on sait bien, les uns et les autres, quelles seront inévitablement, un jour l'autre, amenées à baisser, c'est tout de même un sujet de fond.

Troisième point que je veux évoquer dans le cadre de ces tendances lourdes du budget municipal, c'est la stabilité fiscale. Nous n'avons pas bougé les taux depuis des années et des années, pratiquement depuis que nous sommes en activité, en fonction. D'ailleurs, les taux des Cellois qui étaient supérieurs à la moyenne des taux de la strate des 20 – 40 000 habitants, sont désormais inférieurs aux taux de la strate. Ce qui fait que la stabilité fiscale a permis, dans la durée, de réduire le taux de prélèvement sur les contribuables cellois. Nous allons maintenir cette politique en 2019, au moment même où, uniquement pour le département des Yvelines, près de 80 communes ont augmenté ou vont augmenter leur taxe d'habitation. Je voudrais tout de même vous dire que dans les Yvelines 84 communes voient leur taxe d'habitation augmenter, parfois dans des proportions assez considérables comme Coignières : 25 %, Béhoust : 23 % (je cite Béhoust parce que c'est la commune du président de l'association des maires de France pour les Yvelines), Conflans-Sainte-Honorine : 13 %, Rosny sur Seine : 12 %, Jouy-en-Josas : 10 %, etc., des augmentations assez considérables. Pour autant, l'endettement va baisser et a continué à baisser sur la période 2014 – 2018, puisque l'on est passé d'environ 8 millions à 6 millions en 2018 – 2019.

Je vous ai présenté les invariants en matière de ressources, mais je voudrais vous donner ce à quoi tout cela a servi ; je me contenterai de parler des investissements. Depuis 2014, lorsque l'on fait le total de l'exécuté budgétaire, c'est-à-dire des dépenses effectivement mandatées, réalisées, on arrive à un total d'environ 25 millions d'euros. Cela montre qu'en moyenne on a fait 4 à 5 millions d'euros d'investissement par an, on en fera un petit peu plus en 2019. Je vous donne une répartition qui est d'ailleurs intéressante, qui corrobore bien la préparation du budget pour 2019 : 8,5 millions sur la période pour les espaces publics, 8,5 millions également pour le patrimoine bâti, 2 millions pour les équipements et 6 millions sur les grands projets. On arrive à 25 millions d'euros d'investissement, ce qui est un chiffre tout à fait important. Avec un élément que je voulais porter à votre connaissance qui est le taux de réalisation de ces investissements par rapport au budget voté, par rapport aux crédits ouverts. Je note, et je pense que l'on peut mettre cela au crédit des fonctionnaires de la direction générale de la mairie, mais également des services techniques et du service des finances, que l'on est passé à un taux de réalisation de 58 % en 2014 à un taux de

92 % en 2018. C'est-à-dire que l'on réalise de mieux en mieux nos investissements, en tout cas sur la période 2014 – 2018.

Je veux simplement rajouter qu'au fond, après vous avoir présenté ces données, ces invariants de la commune, j'ai envie d'exprimer deux revendications, si tant est que je puisse le faire dans le cadre des débats territoriaux auxquels le président de la république semble inviter les élus. Je lui dirai tout d'abord la nécessité pour les collectivités d'avoir une visibilité et une stabilité de la dot budgétaire. Parce que tant que l'on reste dans des mouvements comme ça contrastés, et qu'il ne nous est pas possible de pouvoir anticiper sur les décisions, les communes d'une manière générale sont dans une difficulté évidente de gestion, ce qui est donc un problème de visibilité, mais aussi un problème de stabilité. C'est-à-dire que l'on ne peut pas continuer à baisser tendanciellement les ressources de la commune. Si nous perdions encore 5 millions dans le prochain mandat, quelle que soit l'équipe qui aura à gérer les budgets du prochain mandat, 5 millions c'est la moitié de nos ressources fiscales qui serait supprimée, que nous perdrons ; la gestion, même de nos services publics, commencerait donc à devenir vraiment problématique.

Voilà ce que je voulais dire. Ces budgets d'investissement, de 7 millions en 2019 comme vous le verrez, ce sont de gros budgets d'investissements qui ont des résultats significatifs, en dehors des réalisations des projets. Je voudrais prendre le seul domaine des économies d'énergie, puisqu'après tout on parle énormément de la loi de transition énergétique, ces investissements en matière d'économie d'énergie, uniquement pour l'isolation des bâtiments, auront permis de réduire la consommation d'énergie de 27,7 millions de kWh en 2013 à moins de 20 millions de kWh aujourd'hui. C'est-à-dire que nous avons baissé de 25 % la consommation d'énergie, ce qui a permis, compte tenu des hausses de tarifs, d'économiser à peu près 10 % sur notre dépense d'énergie. C'est dire qu'une politique menée à long terme porte ses fruits, porte des résultats évidents.

Voilà ce que je voulais vous dire pour mettre en perspective le budget 2019, je vais passer la parole à Pierre et vous dire que nous avons, d'année en année, des invariants, des lignes de structures, des axes structurels qui s'imposent de manière très forte à notre budget, qui sont, à la fois, liés au contexte budgétaire d'ensemble, à des éléments conjoncturels, et aussi, de manière assez contrastée et différente, à la volonté politique de l'équipe municipale. J'en ai fini, je vais donc tout de suite passer la parole à Pierre Soudry pour la présentation du BP 2019.

Monsieur SOUDRY

Ce budget 2019 s'inscrit, bien sûr, dans le cadre des orientations budgétaires pour 2019 – 2021 que l'on a examinées au dernier conseil. Vous les connaissez donc, Monsieur le Maire les a rappelées, en matière de recettes la volonté de poursuivre la politique de stabilité fiscale, malgré la diminution continue des concours, ce qui amène une érosion de nos ressources ; en matière de dépenses un renforcement de la politique de réduction des dépenses qui permet une réduction des dépenses supérieure à la réduction des recettes, une amélioration du résultat ; avec cela, l'engagement d'un budget d'investissement très élevé.

On va revenir un peu sur ces trois points. Le tableau que vous avez sur la note de présentation montre la traduction pour l'exercice 2019 de ces grandes orientations. On voit que les ressources s'érodent petit à petit, maintenant de façon continue, avec une baisse de 0,3 %. Beaucoup de choses sont en baisse, si l'on regarde grand chapitre par grand chapitre les produits augmentent quand même un peu. D'une part, par la volonté d'une réactualisation des tarifs, en dessous de l'inflation qui est tout de même autour de 2 %, nous avons une augmentation des tarifs inférieure mais de 1,5 %. Il y a une augmentation des produits un peu supérieure à cela, notamment du fait que l'on a quelques nouveaux produits, et en particulier, ce 0,1 % en plus, c'est le versement que va nous faire le SSIAD pour la location des locaux qu'il va occuper dans notre hôtel de ville, ce qui permet, à partir de 2019, d'avoir une légère augmentation des produits au-delà de l'augmentation générale.

Les impôts et taxes augmentent moins. D'une part, bien sûr, il y a la revalorisation des bases qui est de l'ordre de 1 %, et il y a en revanche la réduction de l'attribution de compensation versée par VGP du fait (on en a parlé au moment du DOB) de la mise en place de la compétence Gemapi, qui amène les communes à participer au coût de cette nouvelle compétence

Ensuite la DGF, bien sûr, baisse très fortement, près de 6 %, en 2018 nous avons inscrit au budget 4 250 000 €, c'est-à-dire que nous pensions qu'elle allait être stabilisée puisque c'était le discours du gouvernement, stabilité des concours aux collectivités territoriales. Mais il n'en a rien été puisque notre inscription budgétaire de 4,25 millions d'euros s'est vue traduite par une notification de 4,130 millions d'euros, une baisse d'environ 120 à 130 000 € sur la DGF dans un contexte de stabilité globale. Pour le budget 2019, nous avons estimé qu'il était prudent de prévoir la même baisse, c'est-à-dire encore une baisse de 130 000 € par rapport au réalisé 2018, c'est-à-dire une baisse de 250 000 € par rapport au budgété 2018.

Une baisse également des subventions reçues, qui est liée en grande partie à la baisse de la subvention versée par la CAF, qui est notre principal contributeur de subventions en matière de fonctionnement. Cela est dû notamment à plusieurs effets, notamment un certain tassement de l'activité de la crèche familiale, du fait de la difficulté que nous avons à recruter des assistantes familiales. N'arrivant pas à recruter le nombre d'assistantes prévu, il y a évidemment moins d'enfants gardés, et donc des recettes de CAF légèrement inférieures. Autre source d'érosion de la CAF : nous avons une contribution pour la semaine de cinq jours, qui va maintenant être supprimée puisque nous sommes revenus à la semaine de quatre jours.

Globalement, tout ceci fait une poursuite de l'érosion de nos recettes : - 0,3 %.

En face de cela, nous avons des efforts très importants en matière de contraction des charges, dans tous les domaines : les achats, qui baissent de 0,4 %, malgré l'augmentation prévue des coûts de l'énergie, notamment du gaz, et surtout les dépenses de personnel qui baissent de 1,3 %. C'est un effort très important de réduire les dépenses de personnel, malgré les contraintes du statut de la fonction publique qui font qu'il y a toujours une augmentation, un GVT positif qui existe par les changements de grade, etc. Ce qui fait que réduire les dépenses de personnel impose une réduction des effectifs.

Réduction également des prélèvements, c'est le fruit des efforts d'investissements que nous avons faits en faveur du logement social, qui permettent maintenant d'annuler quasiment totalement le prélèvement au titre de la loi SRU.

Et légère baisse également du dernier chapitre « subventions et autres », qui est essentiellement liée à la baisse des charges financières, puisque comme l'a dit le maire, nous continuons à nous désendetter, il y a donc une influence sur les charges d'intérêts.

En face de la baisse de 0,3 % des ressources, une baisse supérieure de 1,3 % des charges. Ce qui permet d'augmenter sensiblement le résultat, qui passe de 1,7 million au budget 2018 à 2,07 millions au budget 2019, soit une progression de 21 %. Ceci permet d'alimenter le compte d'investissement, puisque nous allons engager en 2019 un programme d'investissement très élevé. C'est d'ailleurs la marque de cet exercice, avec un programme de plus de 7 millions d'opérations, dont 6 863 000 € d'opérations nouvelles, et seulement 217 000 € de réinscriptions. On voit finalement qu'il y a beaucoup moins de réinscriptions puisque nous arrivons à engager la plupart des opérations dans l'exercice.

Vous avez le détail du programme d'investissement qui vous a été donné, je ne vais pas le reprendre, je vais noter quelques points importants. Il y a une augmentation de tous les secteurs d'investissement, aussi bien dans les opérations que l'on pourrait qualifier de courantes, de rénovation, de grosses installations, et bien sûr sur les grands projets. Un mot sur les opérations de rénovation courante : elles s'élèvent à près de 4 millions d'euros, en se partageant à peu près de

façon équivalente entre les espaces publics et le patrimoine bâti, tandis que le renouvellement de nos équipements est de 630 000 €.

Vous avez la liste, je peux citer, en matière de rénovation des espaces publics la rénovation d'un certain nombre d'avenues, de rues, l'avenue la Fontaine, l'avenue Gabriel, l'avenue des Etangs, la création de circulations douces, des choses qui nous sont imposées comme le géoréférencement de la voirie, la poursuite de la rénovation du réseau haute tension, ainsi que l'éclairage public, la création d'une salle polyvalente à l'école Pasteur, la restructuration des salles de cours au Carré des Arts, et l'achèvement de la réfection de la piscine Corneille. Voilà donc un certain nombre d'opérations importantes.

Je vais dire un mot également, dans ces opérations de rénovation courante, de nos équipements : 630 000 €, on n'en parle pas souvent mais je pense que c'est l'occasion. On voit que le plus important de ces équipements c'est l'investissement en matière d'informatique. Nous avons un très gros investissement cette année dans ce domaine, d'une part parce qu'il nous faut investir de plus en plus dans les nouvelles technologies, dans la Smart City, mais aussi parce que le RGPD nous impose un certain nombre de contraintes auxquelles nous devons faire face.

Dans ce budget pour cette année, il y a deux grandes séries d'opérations : d'abord, nous allons procéder en deux ans au renouvellement de la totalité des PC de la ville. Nous en avons inscrit une partie pour ce budget, et l'autre partie sera inscrite au budget 2020. Les PC ont aujourd'hui sept à huit ans, bien qu'ils fonctionnent toujours ils ne sont plus sécurisés puisque Microsoft ne maintient plus, notamment, Windows 7, etc., il nous faut donc renouveler l'ensemble de ces PC, ce que nous faisons en deux séries.

Et puis, il y a un autre investissement encore plus important : c'est la mise en place d'un plan de reprise d'activité. C'est une obligation qui nous est faite, nous avons beaucoup de données qui sont sur informatique, aujourd'hui elles sont sauvegardées à la mairie, mais il y a maintenant une obligation, non seulement de les sauvegarder, mais de préparer un plan de reprise d'activité. C'est-à-dire que si jamais quelque chose arrivait à l'hôtel de ville, il faut que toutes ces données soient aussi dupliquées dans un endroit distinct de l'hôtel de ville, où elles puissent être activées si besoin en était. C'est-à-dire que depuis ce deuxième point on puisse relancer toutes les données, tous les programmes et tous les serveurs. Nous allons donc investir dans la création d'un site de reprise d'activité, qui se situera à l'espace André Joly, relié par fibre optique à l'hôtel de ville, où toutes les données seront en permanence dupliquées de l'autre côté. Il y aura là-bas une salle qui permettra, si l'on en a besoin, de tout traiter depuis là-bas si la mairie venait à brûler. C'est donc un investissement important pour cette année, ce qui explique le niveau très élevé, par rapport aux autres années, de ces dépenses d'investissements d'informatique.

Ensuite, bien sûr, il y a les investissements liés aux grands projets, qui s'élèvent à peu près à 3 millions d'euros. La frontière entre grands projets et rénovation courante est un peu artificielle, mais cela permet tout de même de classer les projets. Au titre des grands projets il y a ceux qui sont inscrits au contrat départemental, nous allons achever cette année le contrat départemental avec une très grosse opération qu'est la rénovation énergétique de l'école Morel de Vindé. On a parlé tout à l'heure des économies d'énergie, voilà encore un investissement qui va, non seulement améliorer le confort des utilisateurs du bâtiment, mais en même temps réduire la consommation d'énergie. La poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur des équipements sportifs : cette année, nous allons engager aussi un très gros programme de restructuration des vestiaires du COSEC. La politique du logement : nous allons verser 400 000 € de surcharge foncière à I3F, on en a parlé au moment du DOB. Et puis les grandes études urbaines : l'étude de rénovation du quartier de Beauregard, d'une part, nous provisionnons une somme pour, à compter du deuxième semestre, commencer peut-être à mettre en œuvre certaines des recommandations de l'étude, et dans le même temps nous allons réaliser le deuxième parking de l'avenue Maurice de Hirsch, le premier étant actuellement en cours de réalisation, le deuxième sera en cours l'année prochaine. Et, bien

sûr, le lancement du projet Cœur de ville et de la médiathèque : en 2019, ce seront surtout des sommes d'études de concours pour, à la fois, choisir l'architecte de la médiathèque et choisir l'aménageur du Cœur de ville. Il y aura quand même déjà la réalisation d'un premier investissement de voirie qui concerne la requalification de l'avenue Charles-de-Gaulle, avec le doublement des possibilités de stationnement le long de cette avenue.

Ce compte d'investissement se monte donc à 7,080 millions. Parallèlement, nous allons continuer à rembourser la dette, à concurrence de 547 000 € qui s'ajoutent donc aux 7,080 millions de projets. Ce qui nous fait, non plus un programme mais cette fois un budget d'investissement de 7 627 000 €, que vous trouvez dans le texte de la délibération. Ce qui va nous permettre de réduire encore l'endettement de la ville qui, en fin d'année 2019, devrait être en dessous de 6 millions, à 5,8 millions au 31 décembre de cette année.

Voilà donc l'essentiel de ce budget, très important en matière d'efforts de fonctionnement et de réalisation d'investissements.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Pierre. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Dasse.

Monsieur DASSE

Merci pour cette présentation du budget primitif 2019. Plusieurs points nous semblent importants et positifs quant à ce projet de budget. Tout d'abord, la réduction d'un certain nombre de dépenses de fonctionnement, et je pense plus particulièrement aux achats et, vous l'avez évoqué, les dépenses de personnel ; beaucoup de collectivités territoriales ne font pas nécessairement cet effort. Nous souhaitons, notamment sur la réduction des charges de personnel, que cet effort puisse se poursuivre dans le temps.

Nous relevons également avec intérêt le maintien de la stabilité fiscale, même si le taux de taxe d'habitation reste important dans notre commune par rapport aux communes voisines, et nous l'avons déjà dit à un certain nombre de reprises. Là encore, sur la stabilité fiscale toutes les collectivités territoriales ne sont pas à cette enseigne, et c'est un point essentiel.

Enfin, nous sommes également sensibles à l'effort affiché en matière d'investissement, nous espérons ensuite que cela correspondra à une réalité concrète. C'est un point important et durant plusieurs années nous avons souligné l'importance que nous attachons à cet effort en matière d'investissement qui, pour nous, n'était pas à la hauteur des enjeux dans notre commune.

Ces trois points : réduction des dépenses de fonctionnement, stabilité fiscale et effort en matière d'investissement, rejoignent nos propositions et nos attentes. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas contre ce budget. Néanmoins, plusieurs points restent à éclaircir s'agissant de la section d'investissement, et Jean-François aura l'occasion de développer ces différentes interrogations. Ces points à éclaircir en matière d'investissement constituent la raison pour laquelle nous nous abstiendrons quant au vote de ce budget.

Monsieur le Maire

Attendez au moins que l'on éclaircisse les points avant de vous abstenir. Parce que si vous êtes logique jusqu'au bout, en fonction des réponses qui vous seront faites, vous pourrez le voter ou vous abstenir. C'est Monsieur Baraton qui va développer les points d'éclaircissement.

Monsieur BARATON

Déjà, je voudrais comprendre quelque chose. Je vais demander à Pierre Soudry de m'expliquer (peut-être que je suis le seul à ne pas comprendre) : il y a 2 millions d'autofinancement, on est bien d'accord, on se désendette et on a un budget de 7 millions d'euros ; il y a donc 5 millions d'euros

que l'on a obligatoirement trouvés quelque part. Je veux bien que l'on ait des subventions, etc., mais comment est-ce que l'on arrive à ces 5 millions d'euros ?

Après, il est vrai que dans les grands projets vous mettez 700 000 € de parkings et 400 000 € de surcharge financière, mais je voudrais savoir comment ont été calculés les 350 000 € pour la médiathèque. Est-ce que c'est par rapport au montant ? Est-ce que c'est le prix de la rémunération de l'architecte ?

En quoi consistent les sommes sur Beauregard ? Vous avez un peu répondu, mais je ne vois pas pourquoi c'est la ville seule qui les financerait ; Pierre Soudry a précisé qu'il y a 80 000 € supplémentaires pour Beauregard.

On s'étonne également du montant très élevé, mais il y a certainement des raisons, pour les vestiaires du COSEC, parce que 800 000 € c'est tout de même considérable pour des vestiaires. Je ne dis pas que ce n'est pas le prix mais on a tout de même du mal à comprendre.

J'espère que les 350 000 € pour la piscine c'est la fin des travaux, parce que lorsque l'on fait le bilan, en trois ou quatre ans cela fait 6 ou 700 000 € au moins.

Et quant à la voirie, c'est très bien (j'ai posé la question en affaires techniques mais ce n'était pas tranché pour l'instant, parce que la somme n'est tout de même pas très élevée), mais j'espère que l'avenue des Etangs ce n'est pas simplement un surfaçage mais que l'on se pose également la question du cheminement piétonnier. Parce qu'il y a une dangerosité dans ces rues, parce qu'il faut obligatoirement passer derrière les voitures lorsque l'on veut cheminer, il y a donc une réflexion. Sur l'avenue Gabriel, j'ai vu le tronçon, je suppose que là aussi il y a un examen du sous-sol pour savoir si tout ce qui est sanitaire, etc., est aux normes. Enfin, je voudrais savoir en quoi consistent les 150 000 € pour le parc automobile.

Monsieur SOUDRY

Déjà, la première question très globale : comment passe-t-on d'un montant de 2,74 millions d'autofinancement à 7 millions d'investissement ? Parce qu'au-delà de l'autofinancement, nous avons un certain nombre de ressources : il y a d'abord le FC TVA, c'est-à-dire que ces 7 millions d'investissement génèrent 20 % de TVA, ce qui représente environ 1,5 million de FC TVA qui nous sera remboursé dans deux ans, moyennant quoi nous reprenons celui d'il y a deux ans chaque année, mais c'est vrai que celui-là sera plus fort. Lorsque nous engageons des investissements, nous les engageons en tenant compte de ce qui nous sera remboursé, même si cela viendra deux ans après, c'est un problème de trésorerie, ce n'est pas un problème de fond. Ensuite, il y a, bien sûr, les subventions, qui seront tout de même très importantes parce qu'aussi bien pour la médiathèque, mais aussi le contrat départemental, pour toutes ces choses-là il y aura des subventions très importantes. On peut penser que sur ces grands projets on aura plus de 1 à 2 millions de subventions. Pour la médiathèque, par exemple, les choses ne sont pas fixées mais à terme on prévoit au moins 50 % à 60 % de subventions, que nous ne pouvons pas inscrire au moment du budget parce que nous n'avons pas le droit d'inscrire des subventions qui ne seraient pas notifiées. Il n'empêche que lorsque l'on fait le budget, on tient compte de ce qui sera subventionné.

En gros, si l'on calcule, 2,1 millions d'autofinancement, 1,7 million de FC TVA, 2 millions de subventions, cela fait environ 2 millions qui, potentiellement, pourraient être pris par un emprunt, mais pas forcément. On verra au moment du déroulé de l'exercice s'il est nécessaire ou non de les prendre, et ce ne sera peut-être pas du tout nécessaire puisque vous avez vu que nous allions réaliser un certain nombre de cessions immobilières qui devraient nous rapporter au moins en trésorerie de 3 à 4 millions d'euros. Il n'y a donc aucun souci pour financer ce programme, et un programme sans doute équivalent si l'on continue l'année prochaine.

Ensuite, les 350 000 € de la médiathèque. Là, nous avons le concours et la rémunération du lauréat, c'est peut-être confortable, c'est une provision. Si nous n'avons pas besoin d'aller jusque-là, nous n'irons pas, si on peut tout faire à 200 000 €, c'est ce que l'on fera. Mais il était tout de même important de prévoir assez large, de façon à ne pas se trouver ennuyés ensuite au moment du concours ; c'est donc une provision.

En ce qui concerne les 80 000 € sur l'étude urbaine et les aménagements urbains de Beauregard, ce que nous avons inscrit là c'est forcément la part ville. Mais il est clair que tout ce que nous faisons sur Beauregard, au moins pour cette année encore, sera partagé entre Elogie SIEMP et la ville. Les 80 000 € c'est donc la part de la ville, là aussi c'est une provision, si nous la mobilisons cela veut dire qu'Elogie SIEMP mobilisera la même chose.

Le montant de l'investissement du COSEC, ce sont nos experts qui ont estimé qu'il y avait une opération qui est effectivement globalement en deux parties, d'environ chacune de 400 à 450 000 €, au total cela fait 850 à 900 000 € pour les deux ans. C'est tout de même quelque chose de très important puisqu'il faut, je crois, tout redémolir, on en reparlera tout à l'heure. Mais c'est une dépense qui est tout de même justifiée, bien sûr, et nécessaire.

Pour la piscine, nous arrivons au bout, et notamment elle aura une amélioration du confort acoustique qui n'existait pas à l'origine, il y aura donc un plus ; a priori, c'est l'achèvement de cette remise aux normes.

Monsieur le Maire

1,1 million d'entrées depuis sa création.

Monsieur SOUDRY

Ensuite, en ce qui concerne la voirie, c'est ce que nous prévoyons de mettre pour faire des revêtements de qualité qui tiennent, ce n'est pas un coup de peinture.

Le parc automobile, 150 000 €, je pense qu'il y a des réinscriptions de l'année dernière, puisque nous n'avons pas réalisé le budget de l'année dernière sur ce sujet-là. Les inscriptions 2018 sont donc le rattrapage, on avait tout un plan de renouvellement de notre parc avec un véhicule électrique et des véhicules d'occasion. Et nous continuons pour cette année le renouvellement de ce parc. Est compris dedans la voiture que nous achèterons pour la nouvelle DGS, et nous revendrons la voiture utilisée par l'actuel DGS.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Il y a quelque chose que je n'ai pas bien compris : au niveau du masculin et du féminin, vous avez dit que l'on allait revendre la voiture de l'ancien DGS pour en acheter une nouvelle à la nouvelle DGS.

Monsieur le Maire

C'est ça, oui. Quel est le problème du masculin – féminin ? Il y a une DGS et un DGS, et c'est un DGS qui passe la main à une DGS.

Monsieur BARATON

D'accord.

Monsieur BLANCHARD

Nous avons déjà largement abordé ce débat il y a trois semaines à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, je n'ai donc pas énormément de choses à ajouter à ce que l'on avait pu dire à cette occasion. Je redonne mon accord avec la position du maire sur la taxe d'habitation, il me semble que c'est un lien que l'on crée avec les habitants. Alors, bien sûr, pour le moment il y a un large débat sur le consentement à l'impôt, sauf que lorsque l'on est dans une commune un maire est redevable de l'usage qu'il fait de l'argent des contribuables, et s'il a des contribuables qui ne contribuent pas, il y a une forte rupture. Je sais bien que gouvernement après gouvernement on a tendance à lâcher du lest sur les choses les plus faciles en matière fiscale, par exemple, la facilité d'augmenter la TVA parce que c'est relativement lisse et que cela paraît relativement anodin alors que cela permet d'enregistrer des milliards. A contrario, quitte à provoquer un peu cette assemblée, l'impôt sur les successions est récusé par près de 90 % de la population nationale, alors que 85 à 90 % des successions ne sont pas soumises à impôt. Cherchez l'erreur, il y a quelque chose qui cloche derrière, alors que c'est un impôt extrêmement redistributif, et lorsque l'on parle de fossé social qui se crée entre les plus aisés et les moins aisés, l'impôt sur les successions me semble devoir être réhabilité. Mais là on est qu'au début du débat et cela ne concerne pas directement la commune.

Sur les investissements, deux remarques : lorsque je souriais à propos de la fin des travaux dans la piscine c'était simplement pour dire que l'on ne peut pas parler de fin des travaux, il y en aura d'autres, peut-être pas l'année prochaine mais sûrement dans cinq ou dix ans parce qu'il y aura bien sûr du petit entretien ou de gros problèmes qui arriveront.

Enfin, ce qui nous choque le plus, et on l'a déjà dit, dans les investissements, c'est que l'on parle de l'étude de la rénovation de Beauregard alors que l'on a pu constater que le prolongement de l'opération Maurice de Hirsch s'était fait avant l'étude et sans discussion sur son opportunité. Je ne veux pas dire par là que ce ne serait pas quelque chose qui pourrait être décidé à l'issue de cette étude, mais je trouve que c'est un peu mettre la charrue avant les bœufs.

Madame FERNEZ

Je voulais juste revenir un instant sur la taxe d'habitation. Lors du précédent conseil municipal, il a effectivement été évoqué que par rapport aux communes similaires entre 20 000 et 50 000 habitants, le taux était de plus de 18,15 %. Le différentiel avec La Celle-Saint-Cloud est donc d'environ 5 %, ce qui fait un quart de moins. C'est intéressant mais cela a déjà été évoqué, je le répète, au précédent conseil municipal.

Ensuite, en ce qui concerne la moyenne sur les Yvelines, de 11,67 % effectivement, sachant qu'il faut tout de même considérer qu'en principe ce taux est plus bas dans les communes où notamment beaucoup d'entreprises sont implantées. Ce n'est pas la seule raison mais c'est la raison principale, ce qui est logique en termes de taux. J'ai justement quelques exemples de villes : j'ai pris Versailles, 11,86 %, on sait qu'il y a davantage d'entreprises à Versailles, Flins-sur-Seine avec Renault, 7 %, Poissy avec PSA, 24 %, Les Mureaux avec EADS, 17,45 %, Porcheville avec EDF et la centrale thermique, 8,57 % ; ce sont tout de même des données assez significatives.

Ensuite, j'ai une autre donnée statistique : il est effectué une moyenne des taux par département, ce qui permet d'obtenir ensuite une moyenne nationale de 20,67 % ; La Celle-Saint-Cloud est tout de même bien en dessous, il y a un gros différentiel.

Monsieur le Maire

Merci Monique, je pense que ce sont des chiffres intéressants qui nous permettent d'illustrer que, contrairement à certaines allégations, nous nous situons effectivement en dessous de la moyenne, et parfois très en dessous.

Monsieur BARATON

Pour répondre à notre collègue, oui, mais c'est toujours la même chose : les taux ne veulent pas dire grand-chose, ce qui compte c'est ce que payent les gens. Il serait donc plus intéressant de prendre un appartement ou une maison type dans une ville, et de comparer exactement le montant de l'impôt. A Trappes, les taux sont nettement plus élevés qu'à La Celle-Saint-Cloud, mais les bases sont nettement plus faibles.

Je reviens simplement sur ce que disait Pierre Soudry tout à l'heure, en disant qu'il y avait potentiellement 4 millions ou 4,2 millions suite aux deux cessions que nous n'avons pas votées. Il n'empêche qu'il y a 2,1 millions que l'on redonne, si on les met en recettes il faut aussi les mettre quelque part en dépenses. En fait, le solde est de 2 millions.

Monsieur le Maire

Je reviens sur ce que vous avez dit sur les taux. Monsieur Baraton, il faut être cohérent jusqu'au bout, vous faites assez souvent des remarques sur les taux en prétendant que ceux à La Celle-Saint-Cloud sont supérieurs à la moyenne, on vous démontre que c'est le contraire, que ce n'est pas vrai, que ces taux cellois sont effectivement en dessous. Et vous nous dites que les taux ça n'a pas de sens, mais si, il faut savoir si cela a un sens ou pas, lorsque l'on parle des taux cela a un sens pour les gens. Je vous signale que l'harmonisation se fait par le biais des services fiscaux, qui sont des services de l'État et qui savent parfaitement catégoriser les biens immobiliers de manière relativement harmonisée entre les communes. Donc, oui, les taux ont un sens et le fait d'être en dessous a également un sens.

Monsieur BARATON

Je n'ai pas dit que les taux n'avaient pas de sens, j'ai dit au dernier conseil qu'il y avait dans un quotidien une étude sur 24 grandes villes des Yvelines, qui donnait le montant moyen par habitant de la taxe d'habitation, et que La Celle-Saint-Cloud se trouvait en quatrième position derrière Maisons-Laffitte, Croissy et une autre ville. Cela a tout de même un sens aussi, il faut tout regarder.

Monsieur le Maire

Evidemment, à partir du moment où vous ajoutez des arguments aux arguments et que vous sortez des chiffres que je ne connais pas, on va trouver des éléments de comparaison. Mais le meilleur d'entre eux c'est le taux, c'est le plus juste, et c'est surtout l'évolution qu'il faut mesurer. Je suis désolé mais les taux sont stables, or, les taux moyens augmentent et à un moment donné, dans la durée, la stabilité fait que l'on passe en dessous du taux moyen. C'est ce qu'a rappelé Monique Fernez tout à l'heure, de manière extrêmement précise et convaincante, nos taux sont maintenant en dessous de ceux de la strate. C'est important, c'est un indicateur qui a le mérite de la simplicité et de la clarté, le taux est comparable où que l'on soit. Évidemment, on pourrait comparer avec un taux en Lozère un bien qui n'a rien à voir avec un bien cellois. Ce n'est peut-être pas la même chose, mais nous parlons des Yvelines, de la région parisienne et les taux ont un sens très précis. Vous avez le droit de contester le taux, mais laissez-nous tout de même argumenter en montrant l'évolution de ce taux.

Je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Deux. Abstentions ? Trois. C'est donc adopté, je vous en remercie (*applaudissements*). Merci Pierre. Je vais transmettre vos remerciements à Pierre Soudry, mais également à Yves Senneville dont c'est, on peut le dire, le dernier budget à La Celle-Saint-Cloud ; ce n'est pas le dernier budget de sa vie, rassurez-vous. Et je remercie également l'équipe des Finances, Benoît qui est là, Angélique qui est là-bas également, et nos services municipaux qui font un très gros travail. Je peux témoigner de la qualité de ce travail qui est fait, je vous le rappelle, sur la base d'une note de cadrage établie au moins d'août et présentée au mois de septembre. Je le dis sous le contrôle de Pierre, elle est scrupuleusement respectée par nos services, qui viennent avec le souci de s'inscrire complètement dans ses lignes d'orientation de notre politique budgétaire. Je voudrais vraiment sincèrement les remercier, Yves,

faites passer ce message, on aura l'occasion de le redire, mais je veux souligner la grande qualité de nos services municipaux. Merci à tous. Nous passons à la délibération suivante.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2018,

Considérant que ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 38 806 117 euros se répartissant comme ci-dessous.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REELLES	28 904 957 €	30 978 769 €	7 627 348 €	5 553 536 €
ORDRE	2 123 812 €	50 000 €	150 000 €	2 223 812 €
TOTAL	31 028 769 €	31 028 769 €	7 777 348 €	7 777 348 €

Considérant que pour permettre l'équilibre entre les deux sections, il y a lieu de procéder à un virement de la section de fonctionnement au bénéfice de la section d'investissement d'un montant de 1 473 812 euros,

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 28 novembre 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 29
Contre : 2 - M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE
Abstentions : 3 - M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE

Décide

D'adopter le Budget Primitif 2019 de la Ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 38 808 117 euros.

D'autoriser Monsieur Le Maire à réaliser un ou des emprunts, à hauteur des crédits inscrits, pour financer les opérations prévues en section d'investissement du budget 2019.

D'approuver le tableau des effectifs en annexe du document budgétaire.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Redevance d'assainissement – exercice 2019

Monsieur SCHNELL

Tout habitant de La Celle-Saint-Cloud qui est sur une rue desservie par un égout doit payer la redevance d'assainissement ; c'est le cas de 99,9 % des habitants. Comme chaque année, nous allons cette année augmenter la redevance de 1,5 % pour la porter à 0,404 € HT par mètre cube d'eau ; elle était de 0,398 l'année précédente.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Deux. Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 25 juin 2002, par laquelle un contrat d'affermage du réseau d'assainissement de la Commune a été conclu avec la S.E.V.E.S.C.,

Considérant que comme chaque année il convient de fixer la redevance d'assainissement que continue de percevoir la Commune, par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par un égout, qu'ils y soient raccordés ou non raccordés,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et des Affaires Générales réunie le 28 novembre 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide

De fixer le montant de la redevance d'assainissement (part communale) à 0.404 euros hors taxes par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par un égout, qu'ils y soient raccordés ou non raccordés,

De confier aux organismes chargés du recouvrement du prix des consommations d'eau, le recouvrement des redevances d'assainissement.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Budget primitif – exercice 2019 – budget d'assainissement

Monsieur SCHNELL

Cette année, nous avons un budget d'investissement particulièrement élevé, puisqu'il se monte pour l'assainissement à 760 000 €. Il est vrai que c'est composé en majeure partie d'un report de 635 000 € de l'année précédente, qui concernait la rue Maugé et l'avenue de Louveciennes ; il y a peu de personnes nouvelles, seulement pour 125 000 €. Je vais rapidement commenter le tableau de la délibération, en partant des recettes : la redevance de 0,404 € par mètre cube que l'on vient de voter, qui est à multiplier par un litrage d'environ 1 million de mètres cubes, qui sert à payer quelques petites dépenses de fonctionnement qui sont essentiellement notre contrat avec SEVESC, le fermier qui maintient notre réseau ; ce sont des charges financières. L'essentiel des charges de fonctionnement sont des opérations d'ordre, c'est-à-dire des amortissements, il y a un virement pour 385 300 € qui est fait à la section d'investissement.

Côté investissement, on retrouve les 760 000 € d'investissement, plus un remboursement d'emprunt de 57 000 €, ce qui fait 817 300 € de dépenses que vous avez. Et pour payer ces dépenses, nous avons des recettes de 464 500 € en recettes réelles, c'est-à-dire emprunts et remboursement de TVA, plus des recettes d'ordre qui viennent du budget de fonctionnement. On vient d'en voir une partie que sont les amortissements et le virement de 140 300 € du fonctionnement à

l'investissement, ce qui équilibre le budget à un niveau total, pour la partie investissement très élevée de 981 800 €

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : des votes contre ? Deux. Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2018,

Considérant que ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 1 440 600 euros se répartissant comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REELLES	73 500 €	426 300 €	817 300 €	464 500 €
ORDRE	385 300 €	32 500 €	164 500 €	517 300 €
TOTAL	458 800 €	458 800 €	981 800 €	981 800 €

Considérant que pour permettre l'équilibre entre les deux sections, il y a lieu de procéder à un virement de la section de fonctionnement au bénéfice de la section d'investissement d'un montant de 140 300 euros,

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 28 novembre 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide

D'adopter le Budget Primitif 2019 du budget annexe d'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 1 440 600 euros

D'autoriser Monsieur Le Maire à réaliser un ou des emprunts, à hauteur des crédits inscrits, pour financer les opérations prévues en section d'investissement du budget 2019.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

4. Décision modificative n°2 – exercice 2018 budget principal de la ville

Monsieur SOUDRY

Les décisions modificatives sont essentiellement des décisions de clôture et d'apurement des écritures, il n'y a rien de vraiment nouveau à travers ces décisions.

En ce qui concerne le fonctionnement, c'est un transfert entre les différents chapitres de dépenses, avec un transfert qui vient d'une réduction du chapitre 012 qui sont les dépenses de personnel. Nous avons réduit ces dépenses en 2018, de façon plus importante que ce qui était prévu au

budget, nous avons donc une marge. Ainsi, nous réduisons le montant alloué à ces dépenses de personnel pour le répartir sur quelques autres chapitres où il y avait quelques besoins pour solder l'exercice. C'est donc essentiellement une répartition entre les différents chapitres du fonctionnement.

En ce qui concerne l'investissement, il s'agit simplement de prendre acte. On parlait tout à l'heure des subventions qui arrivent lorsqu'elles arrivent, en voilà une qui arrive. Nous avons en recettes, au chapitre 13, 155 000 € qui sont de versement par VGP du fonds de concours pour la vidéo protection. Cela fait plusieurs années que nous l'attendions, et en 2018 il a enfin été concrétisé par le versement de ces 155 000 €. Nous actons donc en recettes du budget d'investissement l'arrivée de ce fonds de concours. Il nous sert, d'une part, à concurrence de 55 000 €, à apporter un complément sur quelques chapitres de dépenses, de façon à solder l'exercice de façon correspondante aux besoins. Et le solde, 100 000 €, nous l'inscrivons simplement en réduction de l'emprunt que nous n'avons d'ailleurs jamais levé, mais qui était inscrit au départ, comme nous l'avons fait pour le budget 2019, pour équilibrer les dépenses d'investissement. Donc, tout simplement, prise en compte de ce fonds de concours et régularisation des différents chapitres en conséquence.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Une simple question de présentation. Comme j'étais en commission on a pu m'expliquer ce qu'étaient les chapitres 12, 65, 66, 67, etc., si je n'avais pas été à cette commission je serais tenu de vous demander, chapitre par chapitre, de quoi il s'agit. Si c'était présenté, ne serait-ce qu'en précisant ce qu'il y a derrière cette numérotation des chapitres, cela nous faciliterait la tâche.

Monsieur le Maire

On l'a dans le document, trois pages après. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Deux. Des abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Afin de permettre la prise en compte d'inscriptions nouvelles et l'ajustement des écritures, il convient de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2018,

Vu la délibération du 12 décembre 2017 adoptant le budget primitif de la Ville,

Vu la délibération du 12 juin 2018 approuvant la décision modificative n°1 de la Ville,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et des Affaires Générales réunie le 28 novembre 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide

De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires indiquées ci-dessous dans le cadre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2018 du budget principal de la Ville qui s'élève à un montant global de 55 000 €, et dont la balance générale peut se résumer comme dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Chapitre 012	-62 000,00 €		
Chapitre 65	28 000,00 €		
Chapitre 66	3 000,00 €		
Chapitre 67	31 000,00 €		
Total dépenses de Fonctionnement	0,00 €	Total Recettes de Fonctionnement	0,00 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Chapitre 20	30 000,00 €	Chapitre 13	155 000,00 €
Chapitre 21	10 000,00 €	Chapitre 16	-100 000,00 €
Chapitre 23	15 000,00 €		
Total dépenses d'Investissement	55 000,00 €	Total Recettes d'Investissement	55 000,00 €
TOTAL DEPENSES	55 000,00 €	TOTAL RECETTES	55 000,00 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Décision modificative n°2 – exercice 2018 budget annexe d'assainissement

Monsieur SCHNELL

C'est une délibération strictement technique. A la demande du comptable public nous avons mis à jour l'actif, les canalisations d'assainissement de la ville, et la mise à jour a entraîné la nécessité de passer une écriture de régularisation sur les amortissements, par une reprise d'amortissement de 395 301,78 €. Le tableau ci-dessous représente donc cette reprise d'investissement, les opérations en recettes chapitre 042 pour le fonctionnement, et en dépenses chapitre 040 pour l'investissement, et compensée par les virements qui sont dans les cas grisées de mêmes montants pour rééquilibrer les comptes.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Deux. Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Afin de permettre la prise en compte d'inscriptions nouvelles et l'ajustement des écritures, il convient de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2018,

Vu la délibération du 12 décembre 2018 adoptant le budget primitif du service de l'assainissement,

Vu la délibération du 12 juin 2018 approuvant la décision modificative n°2 du service assainissement,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et des Affaires Générales réunie le 28 novembre 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide

De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires indiquées ci-dessous dans le cadre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2018 du budget annexe du service de l'assainissement qui s'élève à un montant global de 790 603,56€, et dont la balance générale peut se résumer comme dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	395 301,78 €	Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	395 301,78 €
Total dépenses de Fonctionnement	395 301,78 €	Total Recettes de Fonctionnement	395 301,78 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	395 301,78 €	Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	395 301,78 €
Total dépenses d'Investissement	395 301,78 €	Total Recettes d'Investissement	395 301,78 €
TOTAL DEPENSES	790 603,56 €	TOTAL RECETTES	790 603,56 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

6. Avance de subventions – exercice 2019 (MJC, CCAS, COS)

Monsieur BOUMENDIL

Dans l'attente de l'attribution de subventions votées pour l'année 2019, certaines associations ou certains établissements peuvent se trouver confrontés à des difficultés de trésorerie. À ce titre, il est proposé d'attribuer aux associations ou établissements suivants une avance sur subvention, représentant environ 25 % de la subvention de l'année 2018, à savoir : Maison des Jeunes et de la Culture, 53 880 € ; Centre Communal d'Action Sociale, 250 000 € ; Conseil des Œuvres Sociales, 6 500 €. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de voter l'attribution des sommes proposées.

Monsieur le Maire

Merci Laurent. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et des Affaires Générales réunie le 28 novembre 2018

Considérant qu'en l'attente de l'attribution de subvention votée pour l'année 2018, certaines associations ou établissements peuvent se trouver confrontés à des difficultés de trésorerie,

Qu'à ce titre, il est proposé d'attribuer aux associations ou établissements suivantes une avance sur subvention représentant environ 25% de la subvention de l'année 2017

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés (34),

Décide

D'attribuer aux associations ou établissements suivantes une avance sur subvention, à savoir :

Etablissements	Avance 2019
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)	53 880 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	250 000 €
CONSEIL DES ŒUVRES SOCIALES (COS)	6 500 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

7. Tarifs 2019 – cimetière

Monsieur BRILLANT

Les tarifs des cimetières ont été augmentés de 1,5 %, comme beaucoup de tarifs. Vous avez le tableau, la comparaison des tarifs 2018 – 2019.

Monsieur le Maire

Merci Hervé.

Monsieur BARATON

C'est une remarque : puisqu'on peut renouveler autant de fois que l'on veut, il vaut mieux faire deux fois 15 ans qu'une fois 30 ans. À part cela, je souhaiterais savoir si le fleurissement est soumis aux mêmes critères, est-il soumis à augmentation ou est-ce un système à part ?

Monsieur BRILLANT

Les concessions de 15 ans ont été un peu plus augmentées, c'est un arrondi supérieur. En effet, on essaie de réactualiser petit à petit, cela représente la moitié des concessions de 30 ans.

Pour le fleurissement, c'est la même chose, il est augmenté de 1,5 %.

Monsieur le Maire

Merci Hervé. Il n'y a pas d'autres questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Deux. Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs du secteur cimetière,

Vu l'avis favorable émis par la commission des Finances et des Affaires Générales réunie le 28 novembre 2018 pour augmenter ces tarifs de 1,5 % en moyenne, correspondant à l'évolution moyenne des coûts,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide

D'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2019 (chiffre arrondi à la décimale approchante) :

Concessions	
15 ans	573,00 €
30 ans	1462,00 €
50 ans	3314,00 €
Cavurnes (4 urnes par case)	
15 ans	988,00 €
30 ans	1406,00 €
50 ans	2608,00 €
Colombarium (2 urnes par case)	
15 ans	554,00 €
30 ans	800,00 €
50 ans	1433,00 €
Fleurissement cimetière	
un fleurissement par an	65,00 €
deux fleurissements par an	128,00 €
TAXES	
Caveaux provisoires (tarif journalier)	
15 premiers jours	2,50 €
à partir du 15ème jour	2,90 €
Vacation de Police	
1 vacation	23,80 €
1/2 vacation	11,90 €
Taxe exhumation	22,40 €
Taxe inhumation	22,40 €
Dépôt d'urne	22,40 €
TRANSPORT CIMETIERE	
Tarif aller/retour	2,00 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

8. Tarifs 2019 – photocopies

Monsieur BOUMENDIL

Les tarifs des photocopies faites pour les administrés, en particulier pour le cadastre, les associations, et par les usagers du copieur libre-service, sont fixés en conseil municipal. Il vous est donc demandé de fixer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019. Pour les administrés et le cadastre, format A4 : 0,20 €, format A3 : 0,40 € ; pour les associations, format A4 : 0,07 €, format A3 : 0,14 € ; et enfin, pour le copieur en libre-service, format A4 uniquement : 0,10 €.

Monsieur le Maire

Merci Laurent. Pas de questions ? Pas d'interventions ? Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la commission des Finances et des Affaires Générales réunie le 28 novembre 2018 pour maintenir les tarifs en vigueur et appliquer le principe du doublement du tarif pour les formats A3

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide

D'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2019

Pour les administrés (cadastre)	
Format A4	0,20 €
Format A3	0,40 €
Pour les associations	
Format A4	0,070 €
Format A3	0,14 €
Pour le copieur en libre-service	
Format A4 uniquement	0,10 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

9. Tarifs 2019 – Droits de place – marchés d'approvisionnement

Monsieur BRILLANT

Les tarifs qui vous sont présentés ne sont pas augmentés de 1,5 %, mais de 1,99 % puisqu'ils sont conformes aux clauses de révision dans le cadre du marché.

Monsieur le Maire

Merci Hervé. Pas de remarques ? Des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie le 28 novembre 2018

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide :

De porter le mètre linéaire aux montants de droit de place suivants pour les marchés d'approvisionnement, pour l'année 2019 :

Droit de place (par séance et par mètre linéaire de façade marchande sur allée principale transversale ou de passage et pour une profondeur maximale de 2 m)	Marchés de plein air (Gressets et Beauregard) Proposition	Marché couvert Étang Sec Proposition
Sous la halle – place couverte Sous couvert extérieur	2,43 € HT	4,34 € HT
Places découvertes (sans matériel)	2,21 € HT	3,02 € HT
Commerçants non abonnés (supplément)	0,67€ HT	0,67 € HT

Le montant de la redevance annuelle, globale et forfaitaire versée à la ville par le délégataire passera ainsi de 140 000,00 € HT à 142 786,00 € HT.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

10. Tarifs 2019 – Tarifs des salles municipales, domaine public ou privé de la commune

Monsieur BOUMENDIL

Il est proposé une augmentation de l'ordre de 1,50 % sur les tarifs de redevance d'occupation du domaine public : terrasse de café et vente ambulante, et de location des salles polyvalentes, ainsi que le tarif pour le tournage de films, de spots publicitaires à l'intérieur des bâtiments de la ville. Il convient également de créer un tarif en cas d'occupation du domaine public à des fins commerciales.

Il est proposé :

- 1) de maintenir la gratuité pour les occupations par les associations de la ville, les syndicats et bailleurs sociaux de copropriétés situées sur la commune, et les partis politiques locaux ;
- 2) de maintenir la gratuité pour l'occupation de la salle Caravelle pour les associations et les partis politiques locaux, mais de limiter le nombre de ces occupations à trois par an ;

- 3) pour le Pavillon des Bois blancs, de maintenir la gratuité pour les associations de la ville, à raison d'une occupation par an ; de maintenir le délai de réservation pour les associations de la ville à 3 mois et 12 mois pour les administrés ;
- 4) de créer un tarif en cas d'occupation du domaine public à des fins commerciales.

Les tarifs annexés ci-dessous entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire

Merci. Je crois qu'il y avait une question en commission.

Monsieur DASSE

Effectivement, nous avons évoqué ce sujet en commission. Il s'agit du règlement relatif à l'utilisation du pavillon des Bois blancs, notamment pour faire en sorte que les associations, qui peuvent l'utiliser une fois par an, puissent y organiser, lorsqu'elles le souhaitent, leur assemblée générale ou une réunion d'information, mais pas nécessairement un événement à caractère festif. Or, aujourd'hui, on ne peut utiliser le Pavillon des Bois blancs, dans le cadre associatif, que pour y organiser un événement festif. Merci de me donner l'occasion de faire part de cette préoccupation, serait-il possible de revoir le règlement d'utilisation du Pavillon des Bois blancs, pour faire en sorte que des réunions « standards » puissent y être organisées ? Merci.

Monsieur TURCK

Suite à cette question nous pourrions regarder ce que l'on peut faire. Cela dit, je voudrais tout de même mentionner le fait que nous avons un parquet de danse, qui est tout de même assez sensible, et lorsqu'il y a des manifestations autres que des festivités, la manipulation des chaises, des tables, etc., sur le parquet, nous fait prendre des risques sur l'usure de ce parquet. Je suis donc un peu sceptique sur cette utilisation trop importante, parce que l'on risque d'esquinter ce parquet. C'est d'ailleurs ce que j'avais dit lors de la commission.

Monsieur le Maire

Je pense que l'on va tout de même regarder la question, mais ce que dit Daniel est important. D'ailleurs, Jean-Claude me disait à l'instant que pour l'assemblée générale du Souvenir français, par exemple, le travail de la partie assemblée générale se fait dans la petite salle annexe, et la partie festive dans la grande salle. Je pense que le principe de garder à la grande salle le caractère festif est important. Parce qu'il est vrai que l'on a un parquet de danse qui a un coût, lorsqu'il s'use ou s'abîme il faut le remplacer. Le principe qui, dès le départ, a fait que l'on avait réservé la salle principale aux manifestations festives, je pense qu'il faut le respecter. Ceci étant, il faut en parler, j'avoue que je n'ai pas plus d'avis que ça. Le mieux est que l'on en parle en commission, il faut que ce soit le même jour, si vous avez une manifestation festive à l'issue de l'assemblée générale, vous faites cette dernière dans la salle qui a tout à fait la place d'accueillir du monde, et ensuite la partie festive dans la grande salle. Respectons tout de même cette piste de danse, parce qu'elle est utilisée à cette fin. Monsieur Dasse, nous allons étudier la question en commission, et on en reparlera.

Monsieur TURCK

Je rappelle tout de même que l'on a d'autres salles, et notamment j'avais déjà évoqué le cas, pour une réunion que vous aviez faite je m'étais débrouillé pour vous obtenir la salle Charles-de-Gaulle sans problème qui, elle, est prévue pour une cinquantaine de personnes.

Monsieur DASSE

Inaudible – micro non branché

Monsieur BARATON

Lorsqu'il y a des manifestations d'importance au COSEC, on met des tapis assez fins. Qu'est-ce qui empêcherait qu'au Bois blanc il y ait une dizaine de tapis à disposition ? Parce que la piste de danse n'est pas immense.

Monsieur le Maire

Honnêtement, on ne va pas discuter ce soir pour savoir si l'on va mettre des tapis.

Monsieur BARATON

Non, mais c'est une possibilité.

Monsieur le Maire

Je pense que c'est un sujet qu'il faut revoir en commission, c'est une possibilité. Mais vous savez, pour dérouler des tapis, en général il est rare de trouver des volontaires. Parce qu'on peut en parler ici, en salle de conseil, lorsqu'il faudra mettre des tapis on aura déjà moins de candidats. Daniel, tu vois cela, essaye d'avoir une position pour que l'on en débattenne et que l'on tranche ce sujet, dont je peux comprendre que ce soit une vraie question.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Deux. Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie le 28 novembre 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide :

1 - de maintenir la gratuité pour leurs occupations par les associations de la ville, les syndicats et bailleurs sociaux de copropriétés situées sur la commune et les partis politiques locaux,

2 - de maintenir la gratuité pour l'occupation de la salle Caravelle pour les associations et les partis politiques locaux, mais de limiter le nombre de ces occupations à trois par an,

3 – Pour le Pavillon des Bois Blancs :
De maintenir la gratuité pour les associations de la ville, à raison d'une occupation par an,
De maintenir le délai de réservation pour les associations de la ville, à trois mois et douze mois pour les administrés.

4 - D'actualiser les tarifs des salles et d'occupation du domaine public ainsi que de créer un tarif en cas d'occupation du domaine public à des fins commerciales.

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

	2019
DOMAINE PUBLIC	
Redevance annuelle d'occupation du domaine public en m ² , pour les commerces, (terrasses non couvertes des cafés et restaurants de la commune, fleuristes...)	71,05 €
Redevance d'occupation du domaine public pour les ventes ambulantes. Prix à la séance d'½ journée par tranche de 10 m ² occupés	17,31 €
Redevance d'occupation du domaine public pour les opérations publicitaires ½ journée	500,00 €
BATIMENTS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC OU PROPRIÉTÉS PRIVÉES DE LA COMMUNE	
Indemnité d'occupation dans le cadre d'un tournage de film ou de spot publicitaire (forfait ½ journée)	1 015,00 €

SALLES MUNICIPALES	TARIFS 2019 Associations et Syndics hors communes et Entreprises
SALLES JONCHERE	
Salle n°2 capacité d'accueil 25 personnes en semaine, par ½ journée tarif horaire	47,59 € 26,12 €
Salles n°3 et 4 capacité d'accueil 12 personnes en semaine, par ½ journée tarif horaire	27,22 € 13,40 €
Salle n°5 capacité d'accueil 30 personnes en semaine, par ½ journée tarif horaire	54,90 € 25,91 €
Salle n°6 capacité d'accueil 50 personnes en semaine, par ½ journée tarif horaire	95,15 € 37,71 €
SALLE P & M CURIE capacité d'accueil 100 personnes	
en semaine, par ½ journée tarif horaire	186,65 € 62,17 €
SALLE CH. DE GAULLE capacité d'accueil 100 personnes	
en semaine, par ½ journée tarif horaire	186,65 € 62,17 €
SALLE CARAVELLE capacité d'accueil 500 personnes	
en semaine, par ½ journée tarif horaire	373,30 € 124,82 €
10 H jusqu'à 2 H du matin vendredi, samedi et jours fériés (tarif applicable également pour les administrés)	323,37 €

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés (34),

Décide

D'accorder à Madame Martine DESCATEAUX la rétrocession de la concession cadastrée E-20-5B et de lui rembourser ladite concession au prorata temporis restant à courir suivant le mode de calcul exposé ci-dessus, soit un montant de 306,322 euros.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

12. Convention cadre de mise à disposition de moyens pour le fonctionnement du G.C.S.M.S. « La Celle-Saint-Cloud - Le Chesnay »

Madame d'ESTEVE

Le GCSMS est le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale. On vous rappelle effectivement que la ville de La Celle-Saint-Cloud soutient très fortement le projet de mutualisation Des services de soins infirmiers à domicile, entre le CCAS de la ville du Chesnay et le nôtre, notamment en mettant à disposition un espace dédié dans l'hôtel de ville. Ce GCSMS La Celle-Saint-Cloud – Le Chesnay a été créé par délibération des deux CCAS, et a été approuvé par le préfet le 12 octobre dernier.

Il regroupera, à compter du 1^{er} janvier prochain, les deux services de soins infirmiers des CCAS ; le siège social a été fixé ici à La Celle-Saint-Cloud dans les locaux de l'hôtel de ville. La ville de La Celle-Saint-Cloud, sur une demande de l'Agence Régionale de Santé, a accepté d'en être la collectivité support. Conformément à la convention constitutive et à son règlement intérieur, le GCSMS remboursera les moyens mis à disposition selon les modalités d'une convention cadre. Ces moyens sont les locaux mis à disposition, des services supports intervenant en soutien dans sa gestion administrative, c'est-à-dire : les services DRH et Finances, la direction des deux CCAS, et enfin les personnels titulaires mis à disposition du GCSMS par les deux CCAS, le GCSMS n'étant pas autorisé juridiquement à gérer des personnels titulaires de la fonction publique territoriale.

Les deux villes et les deux CCAS sont invités à signer cette convention. Si les deux CCAS, membres fondateurs du GCSMS, ont bien juridiquement leur indépendance organique vis-à-vis de leur ville, ces dernières contribuent néanmoins à leur fonctionnement en mettant à leur disposition un certain nombre de moyens. En conséquence, les villes se retrouvent impliquées à divers titres, notamment dans les locaux et les services ressources, dans la gestion du GCSMS, et il convient de contractualiser également à leur niveau les moyens mis à disposition.

Le GCSMS a approuvé cette convention lors de sa séance d'assemblée générale du 29 novembre dernier. Il vous est donc proposé, sur avis favorable de la commission des Finances et Affaires générales, d'adopter la convention cadre qui a aussi pour objet de préciser les conditions de remboursement par le GCSMS des mises à disposition de moyens, et d'autoriser le maire à signer cette convention avec les CCAS des deux communes, la ville du Chesnay ainsi que le GCSMS.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas de questions. Je vous propose de voter : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé. Je veux vraiment insister sur l'importance de la création de ce groupement de coopération entre nos services de soins infirmiers à domicile du Chesnay et de La Celle-Saint-Cloud, outre la mutualisation que cela représente pour

nos deux communes, le pilotage conjoint par les deux communes. Je rappelle que Sylvie d'Esteve est l'administratrice de ce GCSMS et que Philippe Brillaut en sera le suppléant, et que le nombre de lits ouverts est passé de 71 à 80. On a donc une augmentation de l'offre, et c'est une opération assez exemplaire, je crois que c'est la première en France de fusion de SSIAD.

Madame d'ESTEVE

Effectivement, comme le dit le maire, c'est la première fois en France qu'il y a une mutualisation de SSIAD communaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la création du G.C.S.M.S. « LA CELLE SAINT-CLOUD - LE CHESNAY » par délibérations des C.C.A.S. de La Celle Saint-Cloud et du Chesnay en mars et avril 2018 et sa convention constitutive signée le 14 mai 2018,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2018, portant approbation de cette création,

Vu l'avis favorable de la commission des finances et des affaires générales du 28 novembre 2018,

Vu la délibération du 29 novembre 2018 de l'assemblée générale du G.C.S.M.S. relative à l'adoption de la convention cadre ci-après annexée,

Sous réserve de l'approbation de cette convention cadre par les C.C.A.S. et la Ville du Chesnay également impliqués,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés (34),

Adopte la convention cadre de mise à disposition de moyens entre les collectivités de La Celle Saint-Cloud et le Chesnay pour le fonctionnement du G.C.S.M.S. « LA CELLE SAINT-CLOUD - LE CHESNAY »

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention cadre avec les C.C.A.S. des deux communes, la Ville du Chesnay et le G.C.S.M.S.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

13. Avenants de cession du pouvoir adjudicateur pour deux marchés de location de véhicules (activité SSIAD du GCSMS)

Madame d'ESTEVE

En effet, pour que ce GCSMS fonctionne comme il faut, il faut effectivement des véhicules, on en a parlé notamment en CCAS. Le nouveau SSIAD mutualisé du GCSMS La Celle-Saint-Cloud – Le Chesnay a prévu, pour l'organisation de ses tournées à compter du 1^{er} janvier prochain, une flotte de 14 véhicules électriques et d'un véhicule thermique. Du fait du calendrier très serré de cette création et de l'installation du GCSMS, il n'était pas possible de lancer l'appel d'offres au nom du GCSMS. C'est donc la ville de La Celle-Saint-Cloud qui a initié, pour le compte du CCAS, l'appel d'offres dans le cadre de son groupement de commandes permanent avec le CCAS de la ville, ce dernier incluant les marchés de location de véhicules, la ville assurant Les missions de coordinateur du groupement.

Un appel d'offres de trois lots a donc été lancé en juillet dernier. Le premier lot concerne la flotte de 14 véhicules électriques en location de 60 mois, il s'agit de DIAC LOCATION, à 256 410 € ; le lot 2

concerne la location longue durée d'un véhicule essence avec la société LeasePlan, pour une location de 60 mois et un montant de 10 923,84 €. Le conseil municipal, lors de la séance du mois de novembre dernier, a autorisé le maire à signer ces deux marchés qui ont été notifiés aux entreprises le 26 novembre dernier. Dans le cadre du groupement de commandes, un changement de pouvoir adjudicateur en cours de passation du marché n'était pas possible, mais la ville peut proposer, après notification de ces marchés, un avenant de cession, les deux marchés correspondant aux deux lots susvisés au GCSMS. En effet, cette cession est juridiquement conforme au droit des marchés publics, du fait que l'objet et l'économie substantielle du marché ne sont pas modifiés, et que ce changement de pouvoir adjudicateur n'a donc pas pour effet de remettre en cause les conditions de la mise en concurrence.

Le GCSMS a accepté la mission de ces deux marchés par la ville, en sa séance de l'assemblée générale du 29 novembre dernier, il vous est donc proposé, sur avis favorable de la commission des Finances et Affaires générales de céder ces deux marchés considérés au GCSMS, et d'autoriser le maire à signer, avec l'administrateur du GCSMS et les entreprises titulaires de chacun des lots, les deux avenants de cession pour application au 1^{er} janvier prochain.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu la convention de groupement de commandes permanent conclue entre la Ville et le CCAS,

Vu l'attribution de 2 marchés (Lot 1 et 2), référencés 2018-A00 01, de location de véhicules autorisée en conseil municipal du 20 novembre dernier et notifiée le 26 novembre suivant aux entreprises,

Considérant que le G.C.S.M.S. ne pouvait pas juridiquement initier l'appel d'offres dans les délais impartis pour ces consultations mais qu'il est désormais constitué et en mesure d'assumer ces marchés qui concerne son activité,

Considérant que cette activité S.S.I.A.D. du G.C.S.M.S. annule et remplace à compter du 1er janvier 2019 l'activité S.S.I.A.D. des deux C.C.A.S. membres fondateurs (transfert d'autorisation par l'A.R.S. en faveur du G.C.S.M.S. et donc extinction des autorisations détenues préalablement par les deux C.C.A.S.),

Considérant que le G.C.S.M.S. est un groupement de droit public et que les règles applicables à la passation de ses marchés publics sont identiques à celles appliquées par la Ville,

Considérant que dans ces conditions, que la cession des marchés publics en cause au G.C.S.M.S. n'implique aucun détournement procédural ni dérogation aux règles de la commande publique,

Considérant que l'objet et que l'économie substantielle des marchés susvisés ne sont en rien modifiés, de même, en conséquence, que les conditions de la mise en concurrence d'origine,

Vu l'avis favorable de la commission des finances et des affaires générales du 28 novembre 2018,

Vu la délibération de l'assemblée générale du G.C.S.M.S. du 29 novembre dernier acceptant la cession de ces deux marchés,

Etant précisé que le G.C.S.M.S. a prévu les crédits correspondants dans son budget primitif 2019,

Vu les projets d'avenants ci-après annexés,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés (34),

Décide de la cession par la Ville de La Celle Saint-Cloud, intervenue en qualité de coordonnateur du groupement des marchés publics permanent entre la Ville et le CCAS, au G.C.S.M.S. des marchés correspondants aux lots 1 et 2 issus de l'appel d'offres référencé 2018-A00 01, relatifs à la location longue durée de véhicules pour l'activité S.S.I.A.D. à compter du 1^{er} janvier 2019;

Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'Administrateur du G.C.S.M.S. et les entreprises concernées les deux avenants de cession du pouvoir adjudicateur de la Ville au G.C.S.M.S., ci-après annexés.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

14. Agrément pour la cession du bail emphytéotique des logements Mesureur au profit de CDC Habitat au 31 décembre 2018

Monsieur LEFEBURE

Un petit rappel historique : il a été conclu un bail emphytéotique, en date du 10 août 1967, avec la société Abeille devenue société EFIDIS, pour la construction de logements Avenue Mesureur, complété par un avenant relatif à la prise en charge de frais d'entretien des terrains aux abords immédiats de la résidence. Aujourd'hui, dans un contexte de transformation profonde du secteur du logement social, le groupe CDC Habitat a choisi de consolider sa mission au service de l'intérêt général. Pour poursuivre son développement et se donner les moyens de renforcer sa position d'acteur majeur du logement social, le groupe CDC Habitat a informé la commune, par un courrier du 24 octobre 2018, de la fusion de l'ensemble des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré du groupe CDC Habitat au sein de la CDC Habitat Social. Il en résulte pour EFIDIS la transmission universelle de son patrimoine et de ses contrats au profit de la SA d'HLM OSICA, filiale de CDC Habitat, dont la dénomination sociale sera modifiée pour devenir CDC Habitat Social. Cette opération de restructuration interne entraînera un changement de la société titulaire du bail, par substitution de CDC Habitat Social à EFIDIS, avec date au 31 décembre 2018. Cette substitution n'entraînera aucune autre modification des stipulations du bail, CDC Habitat Social sera tenue de l'ensemble des obligations et bénéficiera de l'ensemble des droits prévus au bail. Cette modification doit faire l'objet d'un accord préalable de la part du bailleur, aussi il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver cette cession.

Monsieur le Maire

Merci Georges. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Quelle est la durée du bail emphytéotique ? Parce que là ça fait déjà 50 ans.

Monsieur le Maire

Oui, mais ça fait 99 ans, il a été prolongé. Autres questions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission Finances et Affaires générales réunis le 28 novembre 2018,

Vu le bail conclu entre la société Abeille, devenue EFIDIS et la commune de La Celle Saint-Cloud le 10/08/1967 pour la construction de logements avenue Mesureur,

Vu la transmission universelle du patrimoine de la société EFIDIS et de ses contrats au profit de la SA d'HLM OSICA, filiale de CDC Habitat, dont la dénomination sociale sera modifiée pour devenir CDC Habitat social,

Considérant que cette opération de restructuration interne entraîne le changement de la société titulaire du bail, par substitution de CDC Habitat Social à EFIDIS, avec effet au 31 décembre 2018,

Considérant que CDH Habitat Social sera tenue de l'ensemble des obligations et bénéficiera de l'ensemble des droits prévus au bail, sans aucune modification de ses clauses,

Vu l'accord préalable requis du bailleur pour cette cession du bail,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés (34),

Décide :

D'agréer la cession du bail emphytéotique des logements avenue Mesureur de la Société EFIDIS au profit de CDH Habitat social.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ou avenant lié à cette cession.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

15. Retrait de la ville de La Celle-Saint-Cloud de l'adhésion au syndicat mixte ouvert d'études du Forum Métropolitain du Grand Paris

Monsieur LEFEBURE

La ville de La Celle-Saint-Cloud a adhéré en 2010 au Forum Métropolitain du Grand Paris, initialement dénommé Paris Métropole, syndicat mixte ouvert d'études créé en 2009 à destination de l'ensemble des collectivités d'Île-de-France. Cette adhésion devait permettre à la ville de participer à la réflexion commune sur le projet métropolitain, et de défendre sa place au sein de la future métropole. Le syndicat comptait alors parmi ses membres l'ensemble des départements franciliens, ainsi que la région Île-de-France et de nombreuses communes et intercommunalités du territoire. Il a, dans un premier temps, permis la réalisation de travaux communs, et nourri une réelle dynamique d'adhésion entre les collectivités membres.

Cette dynamique a cependant été remise en cause par la mise en place, au 1^{er} janvier 2016, de la Métropole du Grand Paris sur un périmètre réduit, excluant la quasi-totalité des territoires de la Grande Couronne. Le Forum Métropolitain du Grand Paris ne s'est alors pas positionné comme porteur d'une vision alternative plus inclusive et plus large à la métropole, à l'image de celle que la ville de La Celle-Saint-Cloud appelle de ses vœux. Les évolutions législatives, la mise en place d'une métropole au périmètre réduit, et le questionnement sur la pertinence des travaux menés par le Forum Métropolitain du Grand Paris, portent aujourd'hui à interroger l'utilité du syndicat au vu du coût de fonctionnement important qu'il engendre, l'actuelle contribution annuelle de la ville de La Celle-Saint-Cloud étant de 2 049 €.

Plusieurs communes et départements franciliens, dont les Yvelines et les Hauts-de-Seine, ont d'ores et déjà suspendu leur adhésion. C'est pourquoi il vous est proposé d'approuver le retrait de la ville de La Celle-Saint-Cloud du syndicat mixte ouvert Le Forum Métropolitain du Grand Paris, entraînant l'arrêt du versement de la contribution financière de la ville à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire

Merci Georges. C'est une décision qui consiste à sortir d'un syndicat qui, pour nous, ne sert pratiquement à rien. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Monsieur Dasse.

Monsieur DASSE

Simplement une question : quelle est votre position, justement, par rapport au périmètre réduit de la métropole du Grand Paris, qui est limité à Paris plus les trois départements qui l'entourent pour l'essentiel ? Et avez-vous le sentiment qu'un jour cette configuration pourrait évoluer ou pas ?

Monsieur le Maire

On a déjà eu ce débat plusieurs fois, Monsieur Dasse. La position est qu'évidemment le Grand Paris aurait un sens au niveau de la région, créer une institution de plus, une sorte de regroupement, n'a pas grand sens. D'autant plus que l'on crée un clivage qui, dans le contexte actuel du mécontentement, est encore renforcé entre le centre métropolitain et la périphérie urbaine, rurale ou périurbaine. Là encore, c'est une structure qui a été créée, qui vivote sur elle-même avec les trois départements de la Petite Couronne, mais qui sépare les uns et les autres. Notre position est totalement différente, elle est de regrouper pour avoir un vrai débat d'aménagement régional incluant l'ensemble des collectivités concernées.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas d'autres. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2010, portant adhésion au syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole,

Vu les statuts du syndicat mixte ouvert d'études Forum métropolitain du Grand Paris, et notamment son article 16,

Considérant que la création de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 sur un périmètre réduit ne correspond pas aux aspirations jusque-là portées par le Forum métropolitain du Grand Paris et par les territoires de grande couronne dont la ville de La Celle Saint-Cloud,

Considérant que le Forum métropolitain du Grand Paris n'apparaît dès lors plus comme l'entité pertinente pour mener une réflexion commune et ambitieuse sur le projet métropolitain,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Approuve le retrait de la ville de La Celle Saint-Cloud du syndicat mixte ouvert d'études Forum métropolitain du Grand Paris, entraînant l'arrêt du versement de la contribution financière annuelle de la ville de La Celle Saint-Cloud au Syndicat d'un montant de 2 049€.

Autorise Monsieur le Maire à accomplir, au nom et pour le compte de la ville, l'ensemble des formalités afférentes au retrait de la ville de La Celle Saint-Cloud dudit syndicat.

Dit que la présente délibération est sans incidence budgétaire.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

III. VIE SOCIALE ET FAMILLE

1. Projet d'initiatives de jeunes

Madame LABORDE

Initiatives de jeunes est un dispositif à travers lequel la ville encourage et aide les jeunes Cellois porteurs de projets à les réaliser. Dans ce cadre, quatre jeunes Cellois de l'association Black Sofa ont déposé une demande de soutien pour leur projet de création d'une web radio à La Celle Saint-Cloud.

L'objectif de cette web radio est de diffuser et de promouvoir l'art et la culture, notamment à La Celle-Saint-Cloud. Un temps d'antenne sera exclusivement dédié à l'activité culturelle de la ville et aux artistes qui y résident. La web radio prévoit six heures hebdomadaires d'émissions culturelles, auxquelles s'ajoutera la diffusion quotidienne d'une playlist musicale durant quatre à cinq heures. L'association Black Sofa sera hébergée à la MJC qui l'accompagne pour la réalisation de ce projet.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'accorder une aide de 1 600 € à l'association Black Sofa pour son projet.

Monsieur le Maire

Merci Valérie. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. C'est un projet intéressant qui a été présenté. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Vu la délibération du jury d' « Initiatives de Jeunes », du mercredi 05 décembre,

Considérant que l'association Black Sofa est domiciliée à la Celle saint Cloud

Considérant l'association Black Sofa remplit pleinement les critères du dispositif Incitatives de Jeunes,

Considérant que le jury d'Initiatives de Jeunes, lors de sa séance du 05 décembre a approuvé l'octroi d'une aide de 1 600 € à l'association Black Sofa pour son projet de création d'une Web radio à La Celle Saint Cloud,

Considérant que les activités de Black Sofia auront une retombée sur la ville,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés (34),

Décide d'accorder une aide de 1 600 € à l'association Black Sofa pour son projet de création d'une Web radio à La Celle Saint Cloud.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

IV. ANIMATION DE LA VILLE

1. Tarifs de location du théâtre et des salons d'exposition

Monsieur TURCK

Chaque année, le théâtre, ses annexes, les salons d'exposition et le bar, peuvent être mis à disposition des établissements scolaires, des associations ou des entreprises qui le demandent, pour des occupations ponctuelles et réglementées. Ces mises à disposition font l'objet d'une tarification qu'il convient de revoir chaque année. Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à fixer les tarifs de l'occupation du théâtre, des salons d'exposition et du bar pour l'année 2019 et le premier semestre 2020. À la suite de tout cela, vous avez le tableau qui vous propose ces changements de tarifs.

Monsieur le Maire

Merci Daniel. Est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de location du Théâtre, des Salons d'exposition et du bar pour 2019 et pour le premier semestre 2020,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission d'Animation de la Ville réunis le jeudi 29 novembre 2018,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide

D'autoriser Monsieur Le Maire à fixer les tarifs suivants :

TARIFS HORAIRES	Tarifs 2019	Remboursement du SSIAP par l'occupant
THEATRE		
Ecoles primaires de la commune		
Participation aux frais par occupation	100 €	non

Associations et établissements secondaires de la commune :		
En journée :	Gratuit	Oui
En soirée à partir de 19h :	Gratuit	Oui
Après 24h :	247 €	Oui
CA Versailles Grand-Parc (école de musique du Carré des Arts)		
En journée :	Gratuit	Non
En soirée à partir de 19h :	Gratuit	Non
Après 24h :	247 €	Non
Associations et scolaires hors commune :		
En journée :	113 €	Oui
En soirée à partir de 19h :	202 €	Oui
Après 24h :	337 €	Oui
Entreprises de la commune :		
En journée :	224 €	Oui
En soirée à partir de 19h :	380 €	Oui
Après 24h :	581 €	Oui
Entreprises hors commune :		
En journée :	281 €	Oui
En soirée à partir de 19h :	457 €	Oui
Après 24h :	702 €	Oui

SALONS D'EXPOSITION ET BAR

Une caution de 150 € sera exigée pour toute location.

Totalité des salons d'exposition (400 m²) :

- journée : 210 €
- 9 jours : 1 500 €

Grande salle et petite salle annexe (260 m²) :

- journée : 150 €
- 9 jours : 1 000 €

Bar des salons d'exposition (tarif horaire) :

- pour les demandeurs cellois : 220 €
- pour les demandeurs non-cellois : 280 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Voyage à Beckum – mandat spécial – remboursements des frais (Carnaval)

Madame MARADEIX

Comme chaque année, une délégation du conseil municipal est invitée par le maire de Beckum à participer au carnaval dans notre ville jumelle. Ce séjour permet de consolider les liens d'amitié entre les villes, et à travers les différentes rencontres prévues avec les délégations officielles d'initier des projets d'échanges entre les habitants de nos communes. Ce séjour aura lieu du samedi 2 mars, jour de départ, au mardi 5 mars, retour dans la soirée. Monsieur le Maire, Monsieur Brillant, Monsieur Turck, Madame Triniac, Monsieur Teyssier et Madame Maradeix ont fait part de leur souhait de faire partie de la délégation. On peut encore rajouter d'autres personnes, si vous le souhaitez.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner mandat spécial à ces élus pour les dates ci-dessus indiquées conformément à l'article L.21-23-18 du Code général des collectivités territoriales aux conditions suivantes : le moyen approprié pour ce voyage est le véhicule (covoiturage), les frais de transport sont remboursés sur la base et la limite des dépenses effectivement engagées par les élus (état de frais) ; pour l'usure du véhicule il conviendra de se référer aux conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ; pour les frais de séjour (hébergement, restauration), ceux-ci seront remboursés dans la limite des dépenses effectivement engagées par les élus. Tous autres frais des élus communaux en mission spéciale peuvent donner lieu à remboursement, conformément aux principes posés par l'article L.2123-18, alinéa 1 du CGCT, dès lors qu'ils apparaissent comme nécessaires au bon accomplissement du mandat. Tout autre frais des élus communaux en mission spéciale peut donner lieu à remboursement, conformément aux principes posés par l'article du Code général des collectivités territoriales, dès lors qu'il apparaît comme nécessaire au bon accomplissement du mandat.

Monsieur le Maire

Merci Anne-Sophie. J'imagine que tu fais un appel ?

Madame MARADEIX

Est-ce que d'autres personnes sont intéressées ? De toute façon, ça c'est pour les remboursements, on peut y aller sans rien avoir à se faire rembourser.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé à l'unanimité.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'invitation du Maire de Beckum à participer au Carnaval,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune à cette manifestation liée au jumelage,

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'animation de la ville réunie le jeudi 29 novembre 2018,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés (34),

Décide

De donner mandat spécial à Monsieur le Maire, Monsieur Brillant, Monsieur Turck, Madame Triniac et Madame Maradeix pour représenter la ville au Carnaval de Beckum, qui se tiendra du samedi 2 au mardi 5 mars 2019.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

V. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE

1. Adhésion au service SIPP N'CO

Monsieur TEYSSIER

Actuellement nous faisons partie d'un groupement de commandes de l'électricité au niveau du SIPPAREC. Nous sommes actuellement adhérents au SIGEF pour l'électricité et le gaz, mais le SIPPAREC et le SIGEF ont des accords qui font que le groupement de commandes électricité se fait au niveau du SIPPAREC. Ce dernier a un certain nombre de groupements de commandes, dont le groupement électricité, et pour relier ces différents groupements de commandes on a créé une structure qui s'appelle SIPP N'CO. Pour pouvoir continuer à bénéficier du groupement de commandes électricité, nous avons besoin d'adhérer au SIPP N'CO à la place du SIPPAREC ; c'est l'objet de cette délibération.

D'autre part, liés au groupement de commandes, ils ont mis un certain nombre d'éléments qu'ils appellent « des bouquets ». Je prends l'exemple du groupement de commandes électricité, cela peut être la performance énergétique, la mobilité propre. Si l'on fait partie du groupement de commandes électricité, on peut avoir ces bouquets à titre gracieux. Lorsque l'on a une commande à passer en performance énergétique, solliciter éventuellement l'analyse d'un bâtiment, on n'a pas besoin de lancer un appel d'offres, on peut directement, du fait de notre adhésion au SIPP N'CO, passer par cette structure-là pour avoir la réalisation de notre commande. Cela nous fait tout de même gagner un certain nombre de frais d'élaboration de dossiers, et permet d'obtenir des tarifs, des coûts nettement inférieurs à ceux que nous pourrions obtenir.

C'est donc l'objet de cette adhésion qui permettra le renforcement de la transversalité de nos projets, de profiter d'une économie d'énergie, et de bénéficier de synergies entre les adhérents avec les prestataires des marchés. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à la centrale d'achat SIPP N'CO, et de signer la convention d'adhésion pour l'offre performance énergétique et ses éventuels avenants. Sachant que l'adhérent qui n'adhère qu'à ce bouquet et à aucun autre ne paye, ni la participation annuelle fixe, ni la participation annuelle additionnelle.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Est ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 20156899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Considérant la proposition de SIPP'n'CO d'adhérer à une centrale d'achat permettant l'acquisition de fournitures ou de services et la passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinées à des acheteurs proposée

par SIPP'n'CO en matière de performance énergétique du patrimoine et de l'éclairage public dans un premier temps et ensuite, éventuellement, en fonction des besoins de la commune de pouvoir choisir des bouquets de service,

Considérant que l'adhésion à ce bouquet est gratuite et permettra le renforcement de la transversalité des projets de la commune, de profiter d'une économie d'échelles et de bénéficier de synergies entre les adhérents avec les prestataires de marché,

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 28 Novembre 2018,

Vu le projet de convention d'adhésion au SIPP'n'CO pour le bouquet performance énergétique ci-annexé,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés (34),

Décide :

D'adhérer à la centrale d'achat « SIPP'n'CO ».

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets, ainsi que ses éventuels avenants.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Demande d'aide financière dans le cadre du plan de développement intercommunal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour financer la construction de la médiathèque

Monsieur TEYSSIER

La Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc ayant délibéré le 9 octobre 2018, l'attribution aux communes d'une subvention aux investissements dont la base de calcul est basée sur la population, DGF 2017, soit 21 158 habitants, d'un montant de 20 € par habitant. Il est proposé de solliciter cette aide pour la construction de la médiathèque. Cette aide de 20 € sur la base de 21 158 habitants serait de 423 160 €. Le projet de construction de la médiathèque correspond à la nature des investissements subventionnés et respecte l'article R.52.16-5.6 du Code général des collectivités, précisant que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part financée par la commune, hors subvention et hors taxes. En effet, le plan de financement de cet équipement respecte ces critères, la procédure de lancement du concours de maîtrise d'œuvre en cours ayant fixé le coût d'objectif de ce projet. Les communes devant envoyer leur demande avant le 31 décembre 2018, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière d'un montant de 423 160 € auprès de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc pour la construction de la médiathèque.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Est ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Au passage, 430 000 € de VGP, ça sert un peu de temps en temps VGP.

Vu le codes général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc N° D.2018-10-04 du 9 octobre 2018, relative à l'instauration d'un plan de développement intercommunal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,

Considérant que ce plan a vocation, par le financement de projets d'équipements communaux, à contribuer à l'attractivité du territoire,

Vu le projet identifié pour la commune de La Celle Saint-Cloud portant sur la création d'une médiathèque,

Considérant que ce soutien exceptionnel aux communes est fixé à hauteur de 20 € par habitant, sur la base de la population DGF 2017,

Considérant la base de 21 558 habitants, DGF 2017, la population de la ville de la Celle Saint-Cloud servant de base de calcul pour cette aide,

Considérant que le projet de construction de la médiathèque respecte les critères du plan de financement,

Vu le respect de l'article R5216-5 VI du code général des collectivités précisant que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part financée par la commune

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 28 novembre 2018,

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés (34),

Décide :

De solliciter une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc pour l'attribution d'un fonds de concours d'investissement de 423 160 € dans le cadre du Plan de développement intercommunal pour financer les travaux de construction de la médiathèque.

De préciser que le fonds de concours sollicité à Versailles Grand Parc représente environ 27 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50% fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Demande de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif d'aide au développement des équipements sportifs de proximité

Monsieur le Maire

Vous avez une délibération sur table.

Monsieur TEYSSIER

La différence entre celle que vous avez sur table et celle que vous aviez reçue ne diffère que sur une date, il y avait marqué 2018 alors que cela va se dérouler en 2019.

Les programmes de travaux d'aménagement prévus pour les équipements sportifs de proximité correspondent aux objectifs du dispositif mis en place par le Conseil régional, à savoir : réduire les

carences en équipements ; augmenter les créneaux horaires et la capacité d'accueil des pratiquants multisports ; faciliter l'accès à la pratique du sport au public féminin et aux personnes en situation de handicap ; et porter une attention particulière à la réduction de la fracture territoriale. Il est proposé aux membres de la commission Aménagement et Patrimoine de donner un avis favorable aux demandes de subventions pour la réhabilitation de plusieurs équipements sportifs.

Plan piscine régional : la piscine Corneille, dont un programme de réhabilitation a commencé en 2018, nécessite la poursuite des travaux réalisés en plusieurs tranches. La reprise de l'étanchéité et la pose de toile tendue permettant de recréer un faux plafond, avec les performances acoustiques. Il est aussi prévu des travaux visant l'amélioration de la gestion de la production d'eau, apportant économie d'énergie et confort aux utilisateurs. Une aide d'un taux de 15 %, avec un plafond de travaux de 3 millions d'euros est envisageable. Les travaux prévus, répartis sur deux exercices budgétaires, sont estimés à un montant total de 414 000 € HT, il est proposé de solliciter une aide de 62 100 € auprès du Conseil régional d'Île-de-France. Ça, c'est la première partie.

Ensuite, aide aux équipements sportifs de proximité : un certain nombre d'éléments font partie du schéma directeur du sport, on pourra revenir dessus si cela vous intéresse. Dans la poursuite des travaux engagés visant à améliorer l'accueil des publics et à réaliser des économies d'énergie, il est prévu en 2019 de réhabiliter les sites suivants : stade Duchesne, des travaux de réhabilitation de la tribune pour un montant de 25 000 € ; les couvertures du COSEC pour un montant de 15 000 € ; des travaux d'amélioration d'isolation thermique de la Villa Foot pour un montant de 42 000 € HT. Aussi, pour cet ensemble, les taux sont de 15 %, il est donc sollicité une aide d'un montant de 12 300 €.

Pour le dojo aux Jonchères, une ancienne piscine transformée en dojo nécessite la réfection des douches et des vestiaires, en améliorant l'accueil du public féminin pour un montant de 25 000 € HT. Le taux pour ce type de travaux étant de 20 %, une aide de 5 000 € est sollicitée.

Gymnase Morel de Vindé : il nécessite le changement des équipements de production de chaleur, et une isolation thermique améliorant le confort des utilisateurs en améliorant la performance énergétique. Il ne s'agit pas de la chaudière mais essentiellement de réseaux de chauffage en mettant des panneaux rayonnants. Les travaux sont estimés à un montant de 90 000 € HT, le taux de l'aide pour ce type de travaux est de 10 %, il est donc sollicité une subvention d'un montant de 9 000 € pour cet équipement.

Gymnase Corneille : des travaux de remise en état des vestiaires visant un meilleur accueil du public, particulièrement des lycéens forts utilisateurs de ce site, sont programmés. Ces travaux sont estimés à un montant de 35 000 € HT, le taux étant de 10 % pour ces travaux, soit une aide d'un montant de 3 500 € qui sera sollicité.

Rappelons que si l'on fait la somme de ces éléments-là, cela représente tout de même 29 800 €.

Aide aux équipements sportifs mis à disposition des lycéens : suite à un audit de ces équipements il est apparu que l'accueil des publics dans le complexe sportif du stade Duchesne nécessitait un important programme de rénovation visant à créer des vestiaires et sanitaires, actuellement en nombre très insuffisant au vu des effectifs utilisateurs, et à améliorer l'isolation thermique en changeant de façade vitrée d'origine. Des travaux de changement de la chaudière et la pose de radiants ont déjà amélioré le confort des usagers, la poursuite de ce programme vise de meilleures performances énergétiques. Par ailleurs, ces travaux améliorant l'accueil des publics, particulièrement celui des personnes en situation de handicap et du public féminin qui bénéficiera de vestiaires dédiés, le lycée Duchesne situé à proximité de cet ensemble sportif est un grand utilisateur des différents équipements offerts dans ce complexe sportif. Des élèves du site Corneille, particulièrement ceux domiciliés au pôle tertiaire Colbert, fréquentent aussi les salles de sport et les terrains extérieurs. Les travaux prévus, répartis sur plusieurs exercices budgétaires, sont estimés à un montant de 1 million d'euros HT, il est proposé de solliciter une aide de 25 %, pouvant être

majorée de 5 à 10 % compte tenu des créneaux horaires de mise à disposition aux lycéens, respectivement 15 et 30 heures hebdomadaires, soit un montant maximal de 350 000 € auprès du Conseil régional d'Île-de-France.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil régional pour différents projets, selon les programmes d'aide aux équipements sportifs communaux, et à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions, notamment les conventions de mise à disposition des équipements sportifs aux lycéens.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Dans la première partie ce n'est pas bien grave, mais vous demandez à la commission un avis favorable.

Monsieur le Maire

Oui, ce n'est pas la commission.

Monsieur BARATON

En revanche, vous dites 90 000 € HT pour les travaux sur Morel de Vindé, or, dans le budget j'ai vu 90 000 € TTC. On a voté pour deux fois 45 000 € correspondant à des panneaux radiants et à de l'isolation thermique, et là il semblerait que ce soit la même chose. D'un côté on est en TTC et là on est en HT.

Monsieur TEYSSIER

Il faut rajouter également l'accès particulier que l'on va faire, de façon à rendre l'équipement Morel de Vindé complètement autonome par rapport au centre de loisirs. On va être obligé d'avoir un accès séparé, de façon à pouvoir entrer directement dans le gymnase sans passer par la cour de l'école, on a donc des aménagements à faire au niveau des vestiaires.

Monsieur BARATON

J'aimerais comprendre parce que d'un côté on est en HT et de l'autre on est TTC, c'est tout. Qu'il y ait d'autres aménagements, je veux bien, ce n'est pas du montant dont je discute. Ou alors ce ne sont pas les mêmes choses et dans ce cas-là ce n'est pas budgété.

Monsieur le Maire

C'est forcément HT puisqu'il s'agit d'une subvention, je ne comprends pas bien la question.

Monsieur SOUDRY

Je vais vérifier.

Monsieur le Maire

Autres questions ? Pas d'autres questions.

Monsieur TEYSSIER

Vous avez posé une question sur les 400 000 € pour l'aménagement du COSEC, cela vous paraissait un peu énorme. Je vous rappelle tout de même qu'il y a de gros soucis sur le COSEC au niveau des réseaux, en particulier, pour les réseaux d'eaux usées on est obligé de faire des

interventions très souvent. L'ensemble des travaux qui vont être réalisés va permettre de reprendre ces réseaux qui en ont besoin et qui le seront dans le cadre de ce projet-là.

Par ailleurs, les sommes paraissent importantes, il faut savoir qu'il va falloir effectuer les travaux sur deux exercices, tout simplement parce qu'il n'est pas du tout question de fermer le COSEC ; c'est-à-dire que l'on va continuer à travailler en milieu occupé. Dans ce cas, on va être obligé de les phaser en deux et les coûts ne sont pas les mêmes que si l'on avait pu faire cela en une seule étape et dans un milieu non occupé.

Monsieur le Maire

Merci pour ces précisions Jean-Claude. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le code du sport,

Vu la délibération du Conseil régional 204-16 nouvelles ambitions pour le sport en Ile de France,

Considérant la nécessité de rénover plusieurs équipements sportifs de proximité, la piscine Corneille et de lancer un important programme de rénovation du Cossec visant à créer des vestiaires et sanitaires manquants et améliorer l'isolation thermique de cet ensemble immobilier

Considérant les études estimant ces différents projets,

Vu le budget primitif voté pour réaliser ce programme de travaux qui sera réalisé sur plusieurs exercices,

Considérant que l'aide sollicitée d'un montant maximum de 441 900 euros pour l'ensemble des opérations est en adéquation avec le programme concernant les équipements sportifs de proximité structurant,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 28 Novembre 2018,

Vu le projet de demande de subvention auprès du Conseil Régional à différents taux selon les projets

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés (34),

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil Régional pour différents projets selon les programmes d'aides aux équipements sportifs communaux :

Plan piscine régional :

Piscine Corneille

Aide aux équipements sportifs de proximité :

Stade Duchesne

Dojo Jonchère

Gymnase Morel de Vindé

Gymnase Corneille

Aides aux équipements sportifs mis à disposition des lycéens

Rénovation du Cossec : Complexe OmniSport Evolutif Couvert

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions, notamment les conventions de mise à disposition des équipements sportifs aux lycéens.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Demande de subvention auprès du Conseil départemental des Yvelines pour les équipements sportifs – EPS au collège – rénovation du complexe sportif du COSEC stade Duchesne

Monsieur TEYSSIER

Suite à un audit de l'ensemble des équipements sportifs communaux, il est apparu que l'accueil des publics dans le complexe sportif du stade Duchesne nécessitait un important programme. C'est le même programme, version Conseil départemental, améliorer les installations thermiques en changeant la façade vitrée d'origine, des travaux de changement de la chaudière et la pose de radiateurs ont déjà nettement amélioré le confort des usagers. La poursuite de ce programme vise de meilleures performances énergétiques. Par ailleurs, ces travaux amélioreront l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Je rappelle que cela va également nous permettre de bénéficier de certificats d'énergie, qui viendront aussi un peu en déduction des travaux. Les travaux prévus répartis sur plusieurs exercices budgétaires sont estimés à un montant total de 1 million d'euros HT. Il est proposé de solliciter une aide de 30 % de ce montant, plafonnée à 300 000 €, auprès du Conseil départemental des Yvelines. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil départemental pour la rénovation du COSEC, et à signer tout document relatif à cette demande de subvention, notamment la convention de mise à disposition des équipements sportifs aux collégiens.

Monsieur le Maire

J'insiste en disant, Jean-Claude, que la rénovation du COSEC est une très grosse opération, qu'elle est nécessaire, notamment les vestiaires demandés depuis longtemps. On s'inscrit là encore dans le schéma directeur des équipements sportifs en prenant les investissements dans l'ordre où ils ont été établis par l'ensemble des associations sportives.

Monsieur TEYSSIER

Je rappelle tout de même que ce schéma directeur, qui avait été établi par un bureau extérieur, a été présenté à l'ensemble des associations sportives. C'était lors d'une réunion qui s'est déroulée, de mémoire, le 27 juin 2017. Lorsque l'on prend dans l'ordre l'ensemble des équipements, on a réalisé le terrain synthétique, qui avait été engagé mais qui a été confirmé le jour de cette réunion, le terrain d'honneur au parc Duchesne ; on a commencé également une partie de la rénovation et de l'amélioration de la piscine ; le développement de la pratique libre au terrain Bauffremont ; l'éclairage du terrain de tennis qui a été terminé au mois de septembre ; et la création de vestiaires d'athlétisme qui sera terminée au courant de la semaine prochaine. Derrière, on engage la première tranche du vestiaire COSEC, la deuxième tranche l'année d'après, et puis il y a un certain nombre de points puisque l'on a jusqu'à maintenant 12 points énumérés.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le programme du Conseil Départemental de subventions : Equipements sportifs EPS au collège,

Vu le taux de 30 % du montant des travaux plafonné à 300 000 euros pour la rénovation de ce type de gymnase,

Considérant la nécessité de rénover le Complexe Omni Sport Evolutif Couvert (COSEC) visant à créer des vestiaires et sanitaires manquants et améliorer l'isolation thermique de cet ensemble immobilier

Considérant les études estimant ce projet de rénovation à 1 000 000 Euros,

Vu le budget primitif voté pour réaliser ce programme de travaux qui sera réalisé sur plusieurs exercices,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 28 Novembre 2018,

Vu le projet de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines d'un montant de 300 000 Euros,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés (34),

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental pour la rénovation du COSEC,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention, notamment la convention de mise à disposition des équipements sportifs aux collégiens.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil départemental des Yvelines et de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le programme liaisons douces 2019

Monsieur VIGNES

Dans la perspective de permettre la liaison des quartiers entre eux et de sécuriser les cheminements piétonniers, la ville prévoit, au titre de son programme 2019, et conformément au schéma directeur circulations douces qu'elle a élaboré :

Tout d'abord, la rénovation de la voie verte le long de l'avenue Charles-de-Gaulle, entre la Pompadour et l'avenue Corneille, représentant un linéaire de 535 mètres. En 2016, dans le prolongement de la voie verte créée entre la Sente du Souvenir et l'avenue de la Pompadour, des travaux d'abaissement de bordures avaient été réalisés entre l'avenue de la Pompadour et l'avenue Pierre Corneille, afin de donner également le statut de voie verte à ce tronçon. La réfection des enrobés sur ce dernier est désormais nécessaire, étant très dégradés par le temps et les racines des arbres de la forêt jouxtant la voie verte, la sécurité des sites et des piétons n'est plus assurée. Ces travaux de rénovation seront mutualisés avec les travaux de requalification de l'avenue Charles-de-Gaulle, consistant notamment à créer du stationnement supplémentaire de part et d'autre de la voie.

Par ailleurs, la création d'itinéraires cyclables sur deux axes structurants de la ville, inscrits comme liaison structurante inter-quartiers dans le schéma directeur communal des circulations douces.

Au niveau de l'avenue Berthet, poursuite de l'itinéraire cyclable qui reliera, à terme, le collège Pasteur à la place du Docteur Berthet et à l'avenue des Combattants. De plus, une liaison gare – bourg - quartier de la Jonchère, création de divers aménagements permettant la poursuite de l'itinéraire cyclable reliant la gare au quartier de la Jonchère.

Le montant total estimé du programme 2019 : 256 000 € HT ; rénovation voie verte avenue Charles-de-Gaulle : 90 000 €, création d'itinéraires cyclables sur deux axes structurants de la ville : 166 000€. Le Conseil régional d'Île-de-France, le Conseil départemental des Yvelines et la Communauté d'Agglomération de VGP peuvent participer financièrement à la réalisation de ces travaux. En application de la délibération du Conseil régional du 18 février 2016, le maire s'engage en retour à accueillir au sein de la mairie un ou des stagiaires, pour une durée minimum à définir avec la Région Île-de-France.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de valider le programme de travaux relatif aux circulations douces 2019, et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Conseil régional d'Île-de-France, du Conseil départemental des Yvelines, et de la Communauté d'Agglomération de VGP, toutes les subventions possibles en lien avec ce programme.

Monsieur le Maire

Merci Benoît. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD

En commission, nous avons demandé, et on nous a dit que vous étiez d'accord, d'avoir une présentation d'ensemble du plan de circulation douce. On en a parlé, il y a eu des présentations par morceaux, on aimerait bien avoir une idée et pouvoir discuter de l'ensemble.

Par ailleurs, on me signale qu'il y a un manque important de stationnement sécurisé dans la, voire les gares.

Monsieur VIGNES

Effectivement, lors de la commission, il a été dit que l'on ferait une réunion qui permettrait de présenter le plan d'ensemble. Quant au stationnement sécurisé, c'est un sujet porté par Jacques Franquet et Jean-Christian au niveau de la gare, et au premier semestre 2019 nous devrions avoir un stationnement sécurisé, dans un format un peu nouveau développé en Île-de-France, pour répondre à des attentes telles que notre gare.

Monsieur le Maire

Merci ? D'autres questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de permettre la liaison des quartiers entre eux et de sécuriser les cheminements piétonniers,

Vu le programme 2019 engagé par la ville à cet effet, conformément au schéma directeur circulations douce qu'elle a élaboré,

Vu le montant de ce programme, estimé à 90 000 € HT pour la rénovation voie verte avenue Charles de Gaulle, et 166 000 € HT pour la création d'itinéraires cyclables sur deux axes structurants de la ville (avenue de la Jonchère et liaison Gare - Bourg – quartier de la Jonchère),

Considérant que le Conseil Régional d'Île-de-France, le Conseil Départemental des Yvelines et la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand-Parc peuvent participer financièrement à la réalisation de ces travaux,

Vu la délibération du Conseil régional du 18 février 2016, en vertu de laquelle Monsieur le Maire s'engage, en retour, à accueillir au sein de la mairie un ou plusieurs stagiaires pour une durée minimum, à définir avec la Région Ile de France,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés (34),

Décide :

De valider le programme de travaux relatifs aux circulations douces 2019, d'un montant estimé à 90 000 € HT pour la rénovation voie verte avenue Charles de Gaulle, et 166 000 € HT pour la création d'itinéraires cyclables sur deux axes structurants de la ville.

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Départemental des Yvelines et de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand-Parc, toutes les subventions possibles en lien avec ce programme.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

6. Complément à la délibération n° 2018.05.13 du 20 novembre 2018 (construction du centre de loisirs Morel de Vindé)

Monsieur TEYSSIER

Vu la délibération n° 2018.05.13 du 20 novembre 2018, autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés d'attribution des 14 lots pour la construction du centre de loisirs Morel de Vindé ; considérant l'erreur matérielle portant sur l'absence de désignation des lots, du nom des entreprises retenues, et des montants de marchés, il convient de compléter cette délibération.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver ce complément apporté à la délibération du 20 novembre 2018, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à procédure adaptée en 14 lots pour la réalisation de ce projet, et les éventuels avenants, conformément à la délibération du 20 novembre 2018.

Monsieur BARATON

J'espère que cette fois-ci ce sera la bonne délibération, mais ce n'est pas ma question.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas votre question mais c'est tout de même une banderille.

Monsieur BARATON

Oui, c'est tout de même la troisième fois que ça passe. Simplement, je voulais une précision : au budget primitif pour l'année 2018, on avait inscrit, de mémoire, 680 000 € TTC. Or, c'est le coût HT, les 200 000 € environ supplémentaires sont inscrits à quel endroit ?

Monsieur SOUDRY

Nous avons fait des désaffectations au titre de l'année 2018, entre des sommes excédentaires sur certains projets pour les verser sur ce projet-là, afin d'assurer la couverture du nouveau montant.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018.05.13 du 20 novembre 2018, portant autorisation de signature des marchés d'attribution pour la construction du centre de loisirs Morel de Vindé,

Considérant qu'il convient de compléter cette délibération avec la désignation des lots, du nom des entreprises retenues et du montant des marchés,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés (34),

Décide :

D'approuver le complément apporté à la délibération du 20 novembre 2018,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés, 14 lots, avec les entreprises ci-dessous ayant présentées les offres économiquement les plus avantageuses et les éventuels avenants, aucune PSE n'ayant été retenue, conformément à la délibération du 20 novembre 2018 :

- Lot 01 - Gros œuvre à l'entreprise SBME pour un montant de 265 966 € HT
- Lot 02 - Désamiantage à l'entreprise SERPOL pour un montant de 11950 € HT
- Lot 03 –Charpente Bois à l'entreprise ECOLOGIA pour un montant de 63 398,42 € HT
- Lot 04 – Couverture à l'entreprise MMB Bâtiment pour un montant de 62 045 € HT
- Lot 05 –Bardage à l'entreprise PERONI pour un montant de 27800 € HT
- Lot 06 – Menuiserie métallique à l'entreprise OGALOD pour un montant de 57 115,12 €HT
- Lot 07 – Menuiserie intérieure bois à l'entreprise AVENIR BATIMENT pour un montant de 35 000 € HT
- Lot 08 – Cloisons Faux plafonds isolation à l'entreprise AVENIR BATIMENT pour un montant de 46 003 Euros HT
- Lot 09 – Electricité à l'entreprise LOPES pour un montant de 52 674 € HT
- Lot 10 – Plomberie sanitaire à l'entreprise SERT pour un montant de 23 584,79 € HT
- Lot 11 – Chauffage Ventilation à l'entreprise SERT pour un montant de 76 022, 64 € HT
- Lot 12 – Revêtement sols scellés à l'entreprise ATOUT RENOV pour un montant de 4 071,52 € HT
- Lot 13 - Revêtement sols souples intérieurs à l'entreprise HAYET pour un montant de 11 078,60 € HT
- Lot 14 – Peinture à l'entreprise LESP EINTURES PARISIENNES pour un montant de 12 990 €HT

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

7. Fixation du tarif annuel pour un emplacement – Hivernage caravanes, camping-cars et bateaux

Monsieur SCHNELL

À la suite des travaux qui vont bientôt démarrer pour les trois premiers immeubles I3F au parking Maurice de Hirsch, nous avons été amenés à créer un parking clôturé pour les caravanes qui était auparavant dans un parking géré par la SIEMP. Le parking existe donc, dans lequel sont les caravanes qui vont payer un loyer, on va donc établir une convention dans laquelle il y aura un loyer qui sera fixé. On vous propose un taux de 35 € par mois et par emplacement, qui représente, avec l'inflation, ce que les occupants du parking caravane SIEMP payaient autrefois.

Monsieur le Maire

Merci. Des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la création, sur le domaine de Beauregard, d'une offre nouvelle d'appartements de qualité, confortables, et accessibles aux personnes à mobilité réduite réalisés par la société I3F avenue Maurice de Hirsch,

Considérant que le terrain, acquis par le bailleur auprès de la ville de la Celle Saint-Cloud, comportait un espace clos destiné au stationnement de véhicules de loisirs de type camping-cars, bateaux, caravanes et mis à disposition des résidents du domaine par Elogie-Siemp, lorsque la ville de Paris était propriétaire du terrain,

Considérant que la ville a créé, sur un terrain attenant, un nouveau parking clôturé dont elle assurera la gestion, et pour lequel il convient de fixer le tarif mensuel pour l'occupation d'un emplacement,

Considérant que ce dépôt n'a pas vocation à accueillir d'utilisateurs supplémentaires,

Considérant qu'un contrat sera établi entre la ville et chaque utilisateur de ce dépôt, précisant le tarif d'occupation, l'indexation des prix appliquée annuellement, les responsabilités, ainsi que les conditions d'utilisation et de résiliation dudit contrat,

Considérant qu'il est proposé de fixer ce tarif à 35€/mois/ emplacement, montant correspondant environ à celui précédemment fixé par Elogie-Siemp, lorsque ce dernier était gestionnaire du dépôt,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A la MAJORITE .des membres présents et représentés,
Pour : 32
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide :

De fixer le tarif mensuel d'occupation pour un emplacement au sein de l'espace dédié au stationnement des caravanes, camping-cars ou bateaux, à 35 €.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

8. Rapport d'activité 2017 du SIABS

Monsieur SCHNELL

Le rapport que vous avez sur table est exactement celui qui était en CAP, il y avait une erreur de transcription dans la délibération. Le SIABS, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine, gère donc le transport des eaux usées et pluviales depuis notre commune jusqu'au réseau du SIAAP, qui est le syndicat qui gère l'unité d'épuration d'Achères. Le syndicat facture une redevance avec la facture d'eau potable, la redevance n'a pas changé en 2017, c'est la même que les années antérieures, une redevance qui ne bouge pas beaucoup. Elle n'est amenée à bouger que lorsqu'il y a des travaux complémentaires induisant la nécessité de prendre des emprunts complémentaires. À ce moment-là, il y a des surtaxes particulières appliquées à la commune sur laquelle se trouve le tronçon concerné. C'est le cas en 2017 pour Bougival qui a refait ses canalisations dans la rue Kellner.

En plus de cette redevance qui passe par la facture d'eau, les communes payent une contribution fixée à 0,8 € par habitant qui, elle aussi, est inchangée depuis plusieurs années.

Nous avons un fermier dans ce syndicat, la société Suez, qui effectue un certain nombre d'opérations de maintenance. En 2017, nous avons fait un renouvellement de canalisations à

Bougival, et surtout un gros travail de réactualisation du schéma directeur d'assainissement, qui a été lancé en 2016 et sera terminé fin 2018 ; c'est toujours très long. Les comptes administratifs font apparaître un excédent de fonctionnement important de 884 052 €, ainsi qu'un excédent d'investissement de 56 452 €. Vous avez le rapport détaillé aux services techniques, si vous le souhaitez, il est simplement question de prendre acte de ce rapport.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Des questions ? Il n'y en a pas. Nous prenons donc acte de ce rapport d'activité 2017 du SIABS, il y a toujours un décalage d'un an avec ces rapports d'activité. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel 2017 d'activité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine,

Considérant que la ville de La Celle Saint Cloud a reçu le rapport d'activité 2017 du SIABS qu'elle doit communiquer pour information aux membres du Conseil Municipal,

Considérant que la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 28 novembre 2018 a pris acte du rapport,

Considérant qu'au terme de l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports de ce service public doivent être communiqués à l'assemblée délibérante de la collectivité,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

Prend acte

Du rapport d'activité 2017 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS).

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

9. Rapport d'activité 2017 du SIGEIF

Monsieur TEYSSIER

Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France, SIGEIF, créé en 1904, regroupe 185 communes et gère un réseau électrique de 8 817 km et 9 426 km de canalisations de gaz. La ville de La Celle-Saint-Cloud y a adhéré en 2003 et lui délègue les compétences gaz et électricité. La ville est aussi membre du syndicat SIPPAREC depuis 2004 pour la seule fourniture de l'électricité, les achats de gaz restant assurés par le SIGEIF. Le rapport syndical est transmis conformément à l'article L.2224-5 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales pour communication à l'assemblée délibérante.

Les ressources financières du syndicat sont constituées principalement de la taxe sur la consommation finale d'électricité, TCFE, des redevances versées par les concessionnaires des réseaux, ERDF-EDF commerces et GRDF, et des participations collectivités concessionnaires aux travaux d'enfouissement. Les recettes totales 2017 ont été de 37,9 millions d'euros. Les dépenses se répartissent entre les charges de gestion courante, le contrôle des missions de service public confiées aux concessionnaires, et les travaux d'enfouissement des lignes aériennes.

Le SIGEIF développe par ailleurs de nouvelles activités : infrastructures de recharge de véhicules roulant au gaz, unité de méthanisation. Le SIGEIF reverse aux communes la redevance R2 calculée

en fonction des investissements faits par chaque commune sur ses réseaux électriques, ainsi que la TCFE. Il produit un rapport annuel sur l'ensemble de ses activités, et un rapport pour chaque commune donnant les chiffres : constitution des réseaux, clientèle, consommation énergétique, rétrocession financière du SIGEIF. Le SIGEIF nous a rétrocédé 42 345,75 € sur la R2 au titre de nos investissements de l'année N-2, c'est-à-dire 2015, et nous a reversé la TCFE pour un montant de 267 939,68 €, en comparaison 273 717,73 € en 2016.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de prendre acte de ce rapport d'activité 2017 du SIGEIF.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Nous prenons donc acte de ce rapport d'activité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel 2017 d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France,

Considérant que la ville de La Celle Saint Cloud a reçu le rapport d'activité 2017 du SIGEIF qu'elle doit communiquer pour information aux membres du Conseil Municipal,

Considérant que la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 28 novembre 2018 a pris acte du rapport,

Considérant qu'au terme de l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports de ce service public doivent être communiqués à l'assemblée délibérante de la collectivité,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

Prend acte

Du rapport annuel 2017 d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

10. Rapport d'activité 2017 du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye

Monsieur BRILLANT

Le SIVOM de Saint-Germain-en-Laye, qui regroupe 44 communes, a une délégation pour plusieurs compétences, la ville de La Celle-Saint-Cloud n'étant adhérente que pour la fourrière, véhicules et animaux. L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales dispose qu'un rapport annuel d'activité, établi par le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, EPCI, doit être adressé aux communes membres pour être soumis aux assemblées délibérantes qui doivent en prendre acte.

Le rapport, disponible aux services techniques, fait état en 2017 d'une légère baisse des mises en fourrière des véhicules sur l'ensemble du territoire : 1 844 en 2017 contre 1 916 en 2016 ; et une baisse sensible pour les animaux : 388 en 2017 contre 486 en 2016. La cotisation annuelle est passée de 0,42 € par habitant en 2016 à 0,40 € par habitant en 2017 pour la compétence fourrière.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de prendre acte de ce rapport d'activité 2017 du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye.

Monsieur le Maire

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Nous prenons acte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel 2017 d'activité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples,

Considérant que la ville de La Celle Saint Cloud a reçu le rapport d'activité 2017 du SIVOM qu'elle doit communiquer pour information aux membres du Conseil Municipal,

Considérant que la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 28 novembre 2018 a pris acte du rapport,

Considérant qu'au terme de l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports de ce service public doivent être communiqués à l'assemblée délibérante de la collectivité,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

Prend acte
Du rapport d'activité 2017 du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM).

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VI. DECISIONS MUNICIPALES ET DECISIONS DES MARCHES PUBLICS

Madame VELOU

Décision municipale n° 2018.23 du 16.11.2018 : Convention de mise à disposition d'un terrain de jeu. Il est décidé de signer avec le SCCR Elysée 2 une convention de mise à disposition d'un court de tennis désaffecté, sous réserve qu'il soit utilisé uniquement pour des jeux de ballon, pour une durée de trois ans renouvelable pour la même durée par tacite reconduction dans la limite de 12 années. Cette mise à disposition est accordée à titre gracieux, le SCCR Elysée 2 s'engage, pendant la durée de la convention, à assurer l'entretien courant et la surveillance des lieux.

Monsieur le Maire

Merci Gwenaëlle. L'ordre du jour du conseil municipal est terminé, il y a toujours des observations, des commentaires qui peuvent être faits.

VII. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

On va peut-être faire un petit retour en arrière sur la Route des Contes et les festivités de l'hiver. Je vais peut-être demander à Laurent de nous donner des chiffres, et à Geneviève de nous faire un commentaire qualitatif sur la Fête de l'hiver et le Marché de Noël.

Monsieur BOUMENDIL

Il y avait longtemps que notre mairie, dont j'aime à rappeler son ancienne appellation, « La maison commune », n'avait réuni autant de Cellois en ses murs. Comme il était plaisant de découvrir ces petits et grands de tout quartier, venus, un large sourire aux lèvres, passer avec entrain du parvis de la mairie à cette salle pour le Village de Noël ; puis de cette salle vers le théâtre ; et enfin, pour finir, autour de l'exposition de la Route des Contes. Ceci nous a permis de battre tous les records : record de fréquentation de la Fête de l'hiver : plus de 1 500 personnes sur le parvis, jamais auparavant on avait passé le cap de 1 000 ; record de fréquentation sur une journée de l'exposition de la Route des Contes, soit 873 personnes le samedi uniquement, soit sur la somme du week-end plus de 1 127 Cellois ; record de fréquentation des événements de la ville entre le 17 novembre et le 10 décembre : plus de 10 774 participants ont été comptés lors des différentes manifestations de la ville, soit virtuellement plus d'un Cellois sur deux.

Il est donc possible, en mutualisant tous nos événements, à savoir le Village de Noël et la Fête de l'hiver, de faire plus en dépensant moins. Je tiens donc ici à remercier Florence Napoly, l'ensemble des services des équipes culturelles renforcés par les services techniques, pour leur implication et professionnalisme dans l'organisation de toutes ces manifestations (*applaudissements*).

Monsieur le Maire

De façon tout aussi lyrique peut-être, Geneviève (*rires*).

Madame SALSAT

Le Village de Noël c'était donc la deuxième édition cette année, Laurent, Marie-Cécile et moi-même avons été quasiment non-stop pendant deux jours dans ce Village de Noël. On a beaucoup discuté avec les Cellois qui sont venus, les principales remarques qui nous ont été faites, au-delà des quelques nostalgiques des igloos pour l'esthétique du site, sont qu'ils ont été absolument ravis de la concomitance dans le temps et l'espace des activités qui leur étaient proposées sur la réunion du Village de Noël, de la Route des Contes et de la Fête de l'hiver. Ça, je pense que c'est un vrai succès mérité, et je tiens vraiment à remercier Marie-Cécile et ses équipes qui ont fait un travail formidable. Cela garantissait également la sécurité et le confort des exposants. La deuxième remarque que nous avons eue c'est la qualité des produits qui étaient proposés, et cette vitrine des artisans cellois qui ont pu montrer ce qu'ils savaient faire, et mettre à l'honneur les créateurs.

C'est donc une deuxième édition qui a vraiment ancré cette manifestation dans le paysage de l'animation de la ville à La Celle-Saint-Cloud, qui a réuni les grands, les petits et à peu près tous les quartiers. Cela a été une vraie fête familiale, agréable, conviviale, comme celles que l'on s'attache à faire à La Celle-Saint-Cloud. Avec Marie-Cécile, ses équipes, Laurent, Florence et tous ceux qui le souhaitent, nous allons encore améliorer cette manifestation pour l'année prochaine, mais, comme l'a dit Laurent, on a vraiment battu des records de fréquentation, et avec des gens qui étaient très contents de pouvoir passer d'un événement à l'autre, dans un lieu et un espace concrets.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup pour votre participation à tous les deux, et aux autres évidemment, cela a été une réussite, évidemment.

Monsieur TURCK

Juste un petit mot pour remercier tous ceux, parce que je suis chargé de récupérer les finances pour le Téléthon, qui ont participé pour que cela se passe bien, et également les personnels de la ville, bien entendu, qui se sont proposés à vendre les marrons, le jumelage qui s'est proposé de faire du vin chaud, etc. les accueils de loisirs, parce qu'ils ont fait deux animations mercredi dans tous les lieux. En tout cas, merci à tous. Pour l'instant, je n'ai pas de résultat, ça commence à venir gentiment dans le bureau de Colette Jonquet.

Monsieur le Maire

Merci Daniel. Il y avait aussi, j'imagine, les sportifs. Autre intervention ? Sylvie.

Madame d'ESTEVE

Je voulais vous parler, comme chaque année du Plan hivernal, les actions que mène la ville à travers le CCAS, vous dire que la veille saisonnière couvre la période du 1^{er} novembre au 31 mars prochain ; qu'il y a un mécanisme d'activation opérationnelle qui s'appuie l'hiver, et c'est bien normal, sur la vigilance météorologique ; qu'il y a un catalogue de mesures préventives et curatives, notamment au niveau local ; que le CCAS, donc la ville, s'implique notamment dans le cadre du soutien aux maraudes organisées en faveur des sans-abri par l'unité locale de la Croix-Rouge ; et aussi avec une veille saisonnière, avec activation en cas de froid extrême, auprès des ménages cellois qui sont inscrits dans le fichier communal de La Celle-Saint-Cloud. Je vous rappelle que le 115 est vraiment le numéro à prendre en compte, qui fonctionne sept jours sur sept, c'est donc le coordonnateur départemental ; vous dire aussi que le secteur de l'action sociale, et le CCAS bien entendu, sont sur le pont pour activer et répondre au mieux aux besoins des Cellois ; vous dire qu'en cas de déclenchement de froid extrême le CCAS téléphonera aux personnes les plus vulnérables quotidiennement ; vous dire que nous proposons à ceux qui le souhaitent d'être volontaires pour ces maraudes avec la Croix-Rouge, il y a trois dates au mois de janvier, deux dates au mois de février, et deux dates au mois de mars, les inscriptions se font auprès du secrétariat du maire. Voilà ce que je pouvais vous dire en ce qui concerne le Plan hivernal 2018 – 2019.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. D'autres remarques ? Monsieur Baraton.

VIII. QUESTIONS DIVERSES**Monsieur BARATON**

Un premier point qui concerne la décision municipale que vous avez prise concernant un court de tennis désaffecté. Cela s'ajoute à un terrain mis à disposition il y a douze ou treize ans, un autre il y a quatre ou cinq ans, cela fait beaucoup de terrains mis à disposition d'une résidence sans que le conseil municipal donne son avis. Il est désaffecté, c'est-à-dire que c'est l'un des cinq terrains qui n'a pas été refait.

La deuxième question : je sais qu'a priori on a retrouvé la barrière pour la route du cimetière, j'espère donc que cela sera fait bientôt.

La troisième : lorsque l'on descend la côte de la Pompadour, à l'angle Suisses et Pompadour, il a été installé trois supports pour mettre des vélos. Et comme manifestement cela est dangereux, devant ces supports et pratiquement sur la voie vous avez quatre ou cinq bornes de couleur rouge et blanche, je me demande s'il n'aurait pas été plus simple de mettre ces portes-vélos carrément sur le grand emplacement à côté du cimetière où il n'y avait pas de problème de circulation. Parce que là ça surprend un peu de voir ces trois supports avec de grandes protections, et cela fait déjà quelques mois.

Monsieur SCHNELL

Je commence par la fin. Le carrefour entre l'avenue des Suisses et la rue de Circourt, c'est encore Pompadour à cet endroit, est un peu dangereux, il y a un passage piéton et les voitures descendent assez vite. On a donc fait un essai pendant plusieurs mois avec des GBA rouges et blancs pour empêcher les voitures de stationner à cet endroit, sur deux emplacements de voitures, pour dégager la visibilité des piétons. On a vu que cela donnait satisfaction, on n'a pas encore enlevé les GBA, ils vont partir, le fait de rendre impossible le stationnement par des GBA a été remplacé par des supports vélos. On aurait pu mettre aussi des poteaux, mais c'est le même coût, c'est une façon peu coûteuse de faire en sorte que ces places ne soient pas utilisables, pour des questions de sécurité.

Concernant la barrière, l'ouverture du chemin qui va à l'ancien cimetière. On a effectivement récupéré la barrière, j'ai signé le bon de commande il y a dix jours environ pour faire les soudures nécessaires sur place pour poser la barrière qui est en bon état, en bas au service technique.

Pour le premier point sur le cinquième terrain de tennis à côté de la résidence Elysée 2, il y a cinq terrains de tennis, quatre sont en bon état, je me tourne vers Daniel, le quatrième et le troisième sont relativement peu utilisés, surtout deux d'entre eux le sont. On a discuté très longuement avec le club de tennis depuis à peu près deux ans pour savoir s'ils allaient avoir besoin de ce terrain, il est clair qu'ils n'ont pas besoin d'un cinquième terrain, en plus, le remettre en état serait coûteux. On sait par ailleurs que des enfants passaient sous la barrière pour aller jouer, il y avait donc un besoin de faire quelque chose du terrain. Il se trouve que la résidence Elysée 2 a demandé depuis un certain temps (ce qui nous a permis de réfléchir au bien-fondé de la situation), d'en faire quelque chose, c'est un peu bête d'avoir un terrain qui ne sert à rien. On a trouvé que c'était un bon compromis de faire, sur une durée de trois ans, un essai avec le fait d'ouvrir le terrain sous le contrôle de la résidence pour qu'il soit utilisé par les jeunes dans des conditions contrôlées.

Monsieur BARATON

Oui, mais l'argument selon lequel les terrains ne servent pas beaucoup, etc., ils servent beaucoup l'été puisqu'il y a même certaines personnes de la résidence qui vendent leur appartement en disant que des tennis appartiennent à la résidence. Pourquoi n'a-t-on pas fait de cession, on n'avait qu'à les vendre ?

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, on a compris votre question. Ce que vous a dit Jean-Christian Schnell, et je peux en témoigner, c'est que ce sont les échanges nombreux et corroborants qui allaient tous dans le même sens. C'est-à-dire qu'il y avait un terrain de tennis dont personne n'avait, ni besoin, ni l'usage, l'association a été consultée à plusieurs reprises et a dit à chaque fois qu'elle n'en avait plus besoin, il est inutile de le refaire car en plus il n'est pas en bon état, et la résidence disait qu'un terrain se dégradait et demandait s'il ne pouvait pas en avoir un meilleur usage. On a cet espace-là pour les enfants, et la résidence Elysée 2 a fait une demande d'utilisation de ce terrain, notre réponse a été de leur donner notre aval. Ces enfants-là sont des Cellois, si l'on se met à dire qu'un terrain dépend d'une résidence de Bel Ebat mais qu'il est municipal et qu'ils ne vont donc pas y toucher, on va le mettre à disposition et non pas le vendre. Ce sont des choses toutes simples dans la vie courante,

des enfants ont besoin d'un terrain, on est d'accord, le tennis ne l'utilise plus, on n'en fait pas une maladie, c'est plus simple que cela, Monsieur Baraton.

Monsieur SCHNELL

Je vous donne l'information : à 22h28, il n'y a plus de GBA au virage Circourt-Suisses.

Monsieur BARATON

C'est bien, il y a du personnel qui travaille la nuit, super.

Simplement, Monsieur le Maire, vous dites qu'il y a des enfants, on le sait bien, mais dans ce cas-là il y a aussi des enfants sur d'autres quartiers. Pourquoi, dans ce cas-là, notamment l'été, des jeunes de certains quartiers ne peuvent pas aller sur les terrains synthétiques pour jouer ?

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, la solution est la suivante : on va prendre le terrain et le déplacer vers les autres enfants d'un autre quartier. Mais non, il faut un peu de bon sens dans la vie municipale, Monsieur Baraton, vous êtes tout de même au conseil municipal depuis assez longtemps ! Vous devriez savoir que l'on essaye de gérer les choses dans l'intérêt des uns et des autres, il n'y a pas d'intérêt particulier, c'est l'intérêt des enfants dans ce cas-là, ce n'est pas plus malin que ça.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Madame VIAL

J'aurais voulu revenir deux minutes sur un fait : à l'occasion du changement de marché obligatoire pour le nettoyage, je voudrais faire deux ou trois petites remarques à ce sujet. En particulier parce que vous nous avez également parlé du tri qu'il allait y avoir dans les cantines scolaires. Je constate que dans les écoles à une époque il y avait des poubelles jaunes pour trier, et qu'on ne les a plus désormais, elles ont disparu pendant les travaux d'été.

Par ailleurs, le personnel qui effectue le nettoyage a tout de même un peu de mal au niveau du tri, c'est-à-dire qu'il me disait : « t'inquiètes pas maîtresse, toi tu fais la classe et moi je m'occupe des poubelles, t'occupes pas du tri », c'était très sympathique mais j'ai pas réussi à beaucoup le sensibiliser à une certaine époque. Je me dis donc qu'à l'occasion du changement de société, bien que le personnel reste le même, on pourrait les sensibiliser, peut-être remettre ces poubelles jaunes pour le tri, d'autant plus que par ailleurs on sait qu'on nous sensibilise beaucoup.

Je reviens également sur les passages souterrains, sous l'avenue Duchesne, et il faut vraiment avoir le cœur bien accroché pour les emprunter, c'est vraiment sale, c'est pas éclairé, ça sent très mauvais. Là aussi, est-ce qu'on ne pourrait pas faire quelque chose, j'en avais parlé mais j'ai pas vu beaucoup d'améliorations, j'ai plutôt vu une détérioration.

Monsieur SCHNELL

C'est curieux, c'est difficile effectivement de faire le tri des papiers dans les écoles, mais il y a tout de même des écoles où ça marche. A Dunant, par exemple, qui avait été labellisée il y a un an, cela a pu marcher. Le problème c'est qu'il y avait une rupture dans la chaîne, parce qu'il y a les élèves en classe, il y a donc une première poubelle, ensuite on concentre quelque part, et ensuite il faut que ça sorte pour la collecte jusqu'au bout en restant du papier. Il y avait des cas où c'était bien trié dans les classes, et c'était ensuite regroupé avec les ordures ménagères. Avec Sophie Triniac, on a refait un point complet des équipements, parce qu'il faut déjà des équipements pour le faire, et ensuite il faut préciser quelle est la chaîne, y compris à la société de ménage à la fin. On a donc lancé cela, c'est compliqué, c'est long, on a associé les directeurs, Sophie, tu as dû en parler en conseil divers, on va donc remettre cela en place, c'est dans les tuyaux.

Pour le nettoyage des tunnels, c'est effectivement quelque chose qu'il faut reprendre constamment, je vais revoir cela encore une fois, peut-être accélérer les rythmes.

Madame VIAL (micro éteint)

Sont-ils normalement éclairés ? Parce qu'en tout cas celui qui permet d'accéder au Monoprix est dans le noir total.

Monsieur SCHNELL

Lorsque c'est dans le noir il faut le signaler et il faut réparer, il y a des ampoules qui claquent, cela arrive. Parfois c'est de la négligence, parfois c'est de la malveillance, il faut voir cela, on le voit, en particulier, dans le tunnel de la gare, vous connaissez les dégradations qui peuvent être faites à la Châtaigneraie. Mais s'il s'agit d'un problème d'éclairage, on le signale et on répare. C'est lequel en question ?

Madame VIAL (micro éteint)

C'est celui qui permet d'accéder du bas de l'avenue des Gressets à la place du Jumelage.

Monsieur SCHNELL

D'accord, je vois, il y en a trois.

Madame VIAL (micro éteint)

Mais au niveau de la propreté, je pense que l'on pourrait tout de même ...(inaudible).

Monsieur SCHNELL

La propreté, c'est fait, il y a des rythmes de passage de la société Suez, suivant les endroits c'est la semaine ou les quinze jours en général, descendre à moins de la semaine paraît compliqué. Je vais voir comment ils font et je vais regarder l'éclairage tout particulièrement du deuxième passage souterrain.

Monsieur le Maire

Merci Madame. Autre question ? Il n'y en a pas. La séance est donc levée, je vous propose, comme il est de tradition que nous nous retrouvions pour partager un moment de convivialité. En tout cas, je voulais vous souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

(Fin de l'enregistrement)